Parlement européen

2019-2024



Commission du développement régional

2023/2121(INI)

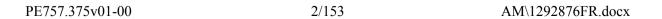
13.12.2023

AMENDEMENTS 1 - 266

Projet de rapport Andrey Novakov (PE756.089v01-00)

Politique de cohésion 2014-2020 – mise en œuvre et résultats dans les États membres ((2023/2121(INI))

AM\1292876FR.docx PE757.375v01-00



Amendement 1 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos, Irène Tolleret

Proposition de résolution Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu sa résolution du 23 novembre
 2023 sur le thème «Mettre à profit les talents dans les régions européennes»
 [insérer une note de bas de page JO C 188 du 30.5.2023, p. 1],

Or. en

Amendement 2 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 29 mai 2018 relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (COM(2018)0373),

Or. en

Amendement 3 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

AM\1292876FR.docx 3/153 PE757.375v01-00

- vu la proposition actualisée de règlement du Parlement européen et du Conseil du XX décembre 2023 relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (COM(2023)XXXX) [titre exact à préciser après la publication],

Or. en

Amendement 4
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies intitulé «Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change» (Changement climatique 2022: atténuation du changement climatique),

Or. en

Amendement 5 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu le rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant le réchauffement planétaire de 1,5 °C, son rapport spécial sur le changement climatique et les terres ainsi que son

PE757.375v01-00 4/153 AM\1292876FR.docx

rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution;

Or. en

Amendement 6 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu l'accord adopté lors de la 21^e conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris le 12 décembre 2015 (l'«accord de Paris»),

Or. en

Amendement 7 Christian Doleschal, Sabine Verheyen, M

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu la communication de la Commission du 30 juin 2021 intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union — Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040» (COM(2021)345),

Amendement 8 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu sa résolution
 du 14 septembre 2021 intitulée «Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l'Union»,

Or. en

Amendement 9
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 13 juin 2018 sur la politique de cohésion et l'économie circulaire (2017/2211(INI)),

Or. en

Amendement 10 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vu l'accord de Paris (COP 21);

Amendement 11

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu sa résolution du
 15 septembre 2022 sur les régions frontalières de l'UE: des laboratoires vivants de l'intégration européenne^{14 bis}

14 bis JO C 125 du 5.4.2023, p. 114.

Or. en

Amendement 12 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Visa 18

Proposition de résolution

Amendement

vu l'avis du Comité des régions du xxx sur l'avenir de la politique de cohésion après 2027,

vu l'avis du Comité des régions du
 29 novembre 2023 sur l'avenir de la politique de cohésion après 2027,

Or. en

Amendement 13 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu le rapport sur le rôle de la politique de cohésion face aux problèmes

AM\1292876FR.docx 7/153 PE757.375v01-00

environnementaux pluridimensionnels du bassin méditerranéen (2022/2059(INI)),

Or. en

Amendement 14 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu l'avis du Comité européen des régions intitulé «L'avenir de la politique de cohésion après 2027» adopté le 29 novembre 2023,

Or. en

Amendement 15 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

 vu l'étude «Régions de l'Union en retard de développement: état des lieux et enjeux pour l'avenir» de septembre 2020 (PE 652.215),

Or. en

Amendement 16 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A

PE757.375v01-00 8/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que seul instrument de développement régional adapté aux besoins locaux; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Amendement

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que seul instrument de développement régional adapté aux besoins locaux *et pour faire face aux effets négatifs du changement climatique*; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Or. en

Amendement 17 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que seul instrument de développement *régional* adapté aux besoins locaux; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Amendement

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que seul instrument de développement adapté aux besoins locaux *et régionaux*; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local *et régional*, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Or. en

Amendement 18 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Considérant A

AM\1292876FR.docx 9/153 PE757.375v01-00

Proposition de résolution

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que *seul* instrument de développement régional adapté aux besoins locaux; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Amendement

A. considérant que les résultats obtenus lors de la période de programmation 2014-2020 montrent le rôle indispensable de la politique de cohésion en tant que *principal* instrument de développement régional adapté aux besoins locaux; que, compte tenu de l'incidence positive de la politique de cohésion au niveau local, aucune autre politique d'investissement de l'Union ne pourrait la remplacer;

Or. en

Amendement 19 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'au cours de la période de programmation 2014-2020, la politique de cohésion, en tant que principale politique d'investissement de l'Union, a soutenu de manière effective l'objectif du traité consistant en la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Union; qu'elle a dans le même temps constitué un pilier d'investissement essentiel de la stratégie Europe 2020, dans la mesure où elle a contribué à son objectif de parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive;

Or. en

Amendement 20 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

PE757.375v01-00 10/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les conséquences du changement climatique peuvent toucher très fortement toutes les régions européennes, entraînant des changements plus radicaux dans la vie des personnes et pour leurs moyens de subsistance, en particulier dans les régions moins développées, principalement situées dans les régions méridionales et orientales de l'Europe; que le changement climatique constitue donc la plus grande menace extérieure pour la cohésion future de l'Europe;

Or. en

Amendement 21 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la politique de cohésion est un ciment de l'Union européenne et que la réduction de ses dotations budgétaires, et/ou sa renationalisation, pourraient conduire à la dislocation progressive de l'Union et à son rejet de plus en plus fort dans les territoires

Or. fr

Amendement 22 Marcos Ros Sempere, Corina Crețu

Proposition de résolution

AM\1292876FR.docx 11/153 PE757.375v01-00

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que c'est au niveau territorial que sont définies et gérées les problématiques auxquelles font face les régions européennes;

Or. en

Amendement 23 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que les investissements effectués au titre de la politique de cohésion dans l'ensemble de l'Union ont eu des effets positifs sans précédent sur les régions, les villes, et les zones rurales, frontalières et reculées; que chaque État membre de l'Union a bénéficié, directement ou indirectement, des effets positifs de financements provenant du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 24 Marcos Ros Sempere, Corina Cretu

Proposition de résolution Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que la politique de cohésion reste et devrait rester la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et qu'elle n'a pas été conçue afin de servir

PE757.375v01-00 12/153 AM\1292876FR.docx

systématiquement de premier choix en matière d'assistance financière pour faire face aux événements imprévus qui perturbent notre socio-économie;

Or. en

Amendement 25 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant qu'il est de la plus haute importance de formuler toute future politique de cohésion en conservant la même impulsion stratégique tout au long de la période de financement, avec toutefois une réévaluation et un ajustement à mi-parcours;

Or. en

Amendement 26 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant que la stratégie d'investissement multiprioritaire de la politique de cohésion, associée à sa gestion partagée, a contribué aux priorités de l'Union: le soutien aux petites et aux moyennes entreprises (PME), la recherche et l'innovation, la transition numérique, l'agriculture, les équipements urbains, le tourisme, les grandes infrastructures de transport, la culture et l'éducation, les soins de santé, les projets

à caractère transfrontière, la transition énergétique, l'efficacité énergétique, le climat et l'environnement; que les investissements de cohésion de l'Union européenne construisent l'Union en temps de paix et la reconstruisent en temps de crise;

Or. en

Amendement 27 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant que le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» doit empêcher les mesures nuisibles à l'environnement, car le simple fait de cocher des cases dans la législation européenne existante ne suffit pas à garantir la protection de l'environnement;

Or. en

Amendement 28 Marcos Ros Sempere, Corina Cretu

Proposition de résolution Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Amendement 29 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quinquies. considérant que la politique de cohésion peut soutenir efficacement une réponse d'urgence à des chocs asymétriques tels que la crise des réfugiés provoquée par l'invasion russe de l'Ukraine ou les effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie de COVID-19; que cette aide d'urgence ne devrait toutefois pas compromettre ou menacer l'approche stratégique de l'ensemble de la période de financement;

Or. en

Amendement 30 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quinquies. considérant que l'aboutissement des milliers de projets locaux confirme le rôle indispensable des investissements régionaux réalisés grâce à la politique de cohésion et en renforce le rôle et la visibilité dans le cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 31 Marcos Ros Sempere, Corina Crețu

Proposition de résolution

AM\1292876FR.docx 15/153 PE757.375v01-00

Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quinquies. considérant que l'agenda urbain européen, à travers la charte de Leipzig, soutient les objectifs de l'agenda territorial de 2030;

Or. en

Amendement 32 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A sexies. considérant que, bien qu'elle ne soit pas un instrument de crise, la politique de cohésion a été un élément clé de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'aux crises des réfugiés et de l'énergie provoquées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; que la politique de cohésion est un investissement à long terme et ne devrait pas devenir une source de financement d'urgence pour faire face à chaque nouvelle difficulté;

Or. en

Amendement 33 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A sexies. considérant que la fuite des

PE757.375v01-00 16/153 AM\1292876FR.docx

cerveaux touche de manière disproportionnée les régions moins développées et que, s'il n'y est pas remédié, il y aura des effets à long terme et permanents sur l'avenir de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 34 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A septies. considérant que l'objectif visant à parvenir à une Europe neutre en carbone pour 2050 au plus tard devrait aller de pair avec l'objectif visant à assurer une transition juste et équitable;

Or. en

Amendement 35 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A octies. considérant que le financement de la politique de cohésion devrait être conforme à la charte des droits fondamentaux, aux principes de l'état de droit et au code de conduite européen relatif au partenariat;

Amendement 36 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant A nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A nonies. considérant que la pandémie et les tensions géopolitiques actuelles ont confirmé la nécessité d'œuvrer à un nouveau cadre de gouvernance économique, englobant le pacte de stabilité et de croissance, et d'introduire une règle d'or pour les investissements relevant de la politique de cohésion qui ne s'écarte pas du respect des objectifs de l'accord de Paris, y compris le cofinancement des Fonds structurels et d'investissement;

Or en

Amendement 37 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant qu'en dépit des améliorations réglementaires introduites au cours de la période de programmation 2014-2020 et des améliorations apportées au cadre réglementaire 2021-2027, de nombreux défis *subsistent*;

Amendement

B. considérant qu'en dépit des améliorations réglementaires introduites au cours de la période de programmation 2014-2020 et des améliorations apportées au cadre réglementaire 2021-2027, de nombreux défis *restent à relever*;

Or. en

Amendement 38 Younous Omarjee

PE757.375v01-00 18/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant qu'avec CRII+, CARE et SAFE la politique de cohésion a assuré le rôle de rempart structurel aux multiples crises successives qui ont frappé l'Union européenne durant l'ensemble de sa programmation: épidémie de COVID-19, sauvegarde des emplois et aide aux entreprises frappés, guerre en Ukraine, afflux massifs de réfugiés, crise de l'énergie, inflation, et baisse considérable du pouvoir d'achat;

Or. fr

Amendement 39 Tom Berendsen, François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les régions ultrapériphériques (RUP) et les territoires insulaires ayant le statut de pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont confrontés à un nombre important de contraintes structurelles et sont moins développés que les régions continentales de leurs États membres; qu'un environnement réglementaire stable et prévisible est particulièrement important pour la gestion efficace des fonds de cohésion dans ces régions;

Or. en

Amendement 40 Isabel Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la gestion efficace des fonds de cohésion est essentielle pour atteindre les objectifs de développement régional et pour répondre aux besoins locaux, et que des retards, en particulier dans certaines régions ultrapériphériques, ont été observés dans la mise en œuvre des fonds 2014-2020, nécessitant de porter une attention accrue sur l'efficacité de leur gestion; que certaines régions ont dépensé bien moins de 50 % de leur budget;

Or. en

Amendement 41 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'adoption tardive du cadre financier pluriannuel (CFP), la multitude de crises ainsi que l'introduction des instruments Next Generation EU ont entravé la mise en œuvre rapide de la politique de cohésion dans l'ensemble de l'Union, ont posé des problèmes de programmation et de mise en œuvre et ont généré de l'incertitude dans le contexte des investissements régionaux de l'Union initialement prévus;

Or. en

Amendement 42 Carlos Coelho

PE757.375v01-00 20/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la dernière étape de la mise en œuvre et la clôture du CFP 2014-2020 ont eu lieu dans une période plus difficile pour les administrations locales et nationales, coïncidant avec la mise en œuvre d'un montant élevé de fonds provenant de l'Union, associés à divers instruments financiers, à savoir les plans pour la reprise et la résilience et le CFP 2021-2027.

Or. pt

Amendement 43 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Irène Tolleret

Proposition de résolution Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'urbanisation et les changements démographiques entre les régions ont un effet négatif en particulier sur les zones rurales, les zones à faible densité de population et les régions moins développées; qu'il convient de souligner les effets de la guerre d'agression russe, en particulier dans les zones frontalières orientales de l'Union;

Or. en

Amendement 44 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que le financement supplémentaire fourni en réponse aux crises récentes, y compris l'instrument de l'Union européenne pour la relance (NGEU), a exercé une pression supplémentaire sur les systèmes administratifs des États membres, ce qui a ralenti la mise en œuvre, mais aussi entravé leurs capacités de contrôle et d'audit;

Or. en

Amendement 45 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que ces crises successives et la mise en œuvre de programmes d'urgence ont conjointement pesés sur la bonne exécution de la programmation et ont pu conduire à l'accumulation de retards dans de nombreuses régions;

Or. fr

Amendement 46 Carlos Coelho

Proposition de résolution Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que les taux de mise en œuvre du CFP 2014-2020 varient sensiblement entre les États membres et

PE757.375v01-00 22/153 AM\1292876FR.docx

entre les programmes de financement

Or. pt

Amendement 47 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que le vieillissement démographique dans l'ensemble de l'Union européenne a entraîné une diminution de la population en âge de travailler; que de nombreuses régions de l'Union sont confrontées au départ de leurs jeunes travailleurs et de leurs travailleurs qualifiés vers des régions plus riches; que les régions rurales, périphériques, ultrapériphériques et en transition industrielle de l'Union sont particulièrement touchées par cette tendance démographique préoccupante;

Or. en

Amendement 48 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que la facilité relance et résilience a été mise en œuvre par les États de manière souvent concurrente à la politique de cohésion, et le plus souvent sans concertation ni coopération avec les autorités régionales, y compris sur le bilan de ce qui a été mis en œuvre;

Amendement 49 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que la base juridique de la facilité relance et résilience est l'article 175 TFUE et qu'en ce sens les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que la bonne articulation avec la politique de cohésion auraient dû être poursuivis par les États Membres, et garantis par la Commission européenne;

Or. fr

Amendement 50 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que les principes de gouvernance et de partenariat à plusieurs niveaux doivent être profondément remaniés afin d'associer de manière effective le niveau local aux processus de programmation, de reprogrammation et de mise en œuvre des fonds européens;

Or. en

Amendement 51 Andrey Novakov

PE757.375v01-00 24/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant que la rigidité de la programmation de la politique de cohésion, y compris les objectifs thématiques, la concentration thématique, les accords de partenariat, les documents stratégiques et les stratégies territoriales, entravent la flexibilité face aux événements qui peuvent survenir au cours de la période de programmation;

Or. en

Amendement 52 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant que dans de nombreux États la facilité relance et résilience n'a pas été entièrement bien mise en œuvre par les États Membres, et que les régions européennes s'avèrent souvent plus enclines et plus aptes à mettre en œuvre de tels fonds;

Or. fr

Amendement 53 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B septies. considérant que la politique

de cohésion 2014-2020 s'est révélée trop complexe à mettre en œuvre pour les autorités de gestion, pour les entités régionales compétentes, et pour les bénéficiaires finaux;

Or. fr

Amendement 54 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B septies. considérant que les processus de préadhésion et d'élargissement de l'Union européenne requièrent un rôle équilibré et ciblé de la politique de développement régional et de cohésion;

Or. en

Amendement 55 Andrey Novakov

Proposition de résolution Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B octies. considérant que les règles relatives aux marchés publics dans de nombreux États membres, ainsi que les couches supplémentaires d'audits et de contrôles nationaux, représentent une charge pour les autorités de gestion, les bénéficiaires et la mise en œuvre globale de la politique de cohésion;

Amendement 56 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B octies. considérant que l'architecture de contrôle des fonds de cohésion a été principalement bâtie pour détecter les erreurs, avec de plus faibles capacités de détection des fraudes;

Or. fr

Amendement 57 Younous Omarjee

Proposition de résolution Considérant B nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B nonies. considérant que la lutte contre la fraude doit s'appuyer sur une coopération accrue et directe entre les services de la Commission européenne et le Parquet européen; que la non distinction, claire, entre erreur, anomalie et fraude surcomplexifie et alourdie considérablement la gestion et la mise en œuvre de la politique de cohésion;

Or. fr

Amendement 58 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. reconnaît qu'en matière de

recherche et d'innovation, le financement de la politique de cohésion a renforcé la coopération entre la communauté des chercheurs et les entreprises, en aidant à transformer les résultats de la recherche en produits ou services commercialisables; note que, selon les chiffres de la Commission, à la fin de 2021, plus de 61 000 entreprises collaboraient avec des institutions de recherche et environ 30 000 entreprises avaient introduit de nouveaux produits sur le marché grâce au soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER); note également qu'à la même date, plus de 57 000 chercheurs travaillaient dans de meilleures installations;

Or. en

Amendement 59 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. souligne que la politique de cohésion a également contribué à réduire la fracture numérique entre les régions en soutenant le développement des infrastructures sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les régions les moins développées; salue le fait qu'en conséquence, à la fin de 2021, 6,3 millions de ménages avaient bénéficié d'un meilleur accès à l'internet haut débit, et que ce chiffre devrait atteindre 11,5 millions à la fin de 2023, dont 83 % en Espagne, en Italie et en Pologne;

Amendement 60 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 ter. souligne que l'aide à la cohésion a également apporté des avantages tangibles à des milliers de PME; insiste sur le fait qu'il s'agit de l'un des domaines les plus performants de l'aide octroyée au titre du FEDER; attire l'attention sur le fait que ce Fonds avait apporté son soutien à plus de 2 millions d'entreprises à la fin de 2021, permettant ainsi la création de 310 000 emplois; fait remarquer que les évaluations réalisées en Tchéquie, en Pologne, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche contiennent des exemples de PME qui sont devenues plus compétitives et plus innovantes, ont augmenté leur productivité et ont obtenu un meilleur accès aux marchés internationaux;

Or. en

Amendement 61 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quater. souligne que la cohésion a également joué un rôle essentiel dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; se félicite également que la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments soit un élément majeur de cette transition et que l'aide de la politique de cohésion ait déjà généré des résultats satisfaisants; salue le fait que les

évaluations réalisées par les États membres montrent que les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique ont été effectives dans l'ensemble de l'Union; fait remarquer qu'à la fin de 2021, par exemple, le FEDER avait contribué à améliorer l'efficacité énergétique de 460 000 ménages;

Or. en

Amendement 62 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quinquies. reconnaît qu'il existe des preuves que la politique de cohésion a soutenu des investissements dans plusieurs régions charbonnières qui étaient très pertinentes pour la décarbonation; fait remarquer que, dans les Asturies, en Espagne, les interventions se sont concentrées sur l'emploi des jeunes et des femmes dans les zones rurales, en encourageant l'esprit d'entreprise et l'inclusion sociale, et note également qu'en Bulgarie, dans la région de Yugoiztochen, les fonds de cohésion se sont concentrés sur l'efficacité énergétique, la modernisation des PME et la promotion du développement de compétences;

Or. en

Amendement 63 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 sexies (nouveau)

PE757.375v01-00 30/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

-1 sexies. reconnaît que les mesures visant à favoriser la production d'énergie renouvelable ont permis d'augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable dans l'Union européenne de 3 660 MW à la fin de 2021, l'objectif étant d'atteindre 8 800 MW à la fin de 2023; fait remarquer que des résultats positifs dans ce domaine sont à relever, par exemple en Estonie et dans certaines régions de France;

Or. en

Amendement 64 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 septies. souligne que les évaluations des interventions dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques montrent la nécessité d'une coopération transfrontière pour que les mesures financées par la politique de cohésion soient réellement effectives; insiste sur le fait que certains pays ont déjà pris des mesures conjointes de prévention des risques et de protection civile: des exemples d'une telle coopération existent entre l'Italie et la France, la Tchéquie et la Pologne, et l'Italie et l'Autriche; met l'accent sur le fait qu'en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, 21,7 millions de personnes sont désormais moins exposées aux inondations grâce aux investissements de cohésion;

Amendement 65 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 octies. fait remarquer que le soutien à la cohésion du FEDER et du Fonds de cohésion (FC) a également permis d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur approvisionnement en eau (5,1 millions de personnes à la fin de l'année 2021) et d'une meilleure gestion de leurs déchets municipaux; note que la plupart des bénéficiaires ciblés (70 %) par des mesures d'amélioration de l'eau potable, par exemple, vivent en Roumanie, en Grèce, au Portugal, en Bulgarie et en Tchéquie; note également qu'en France et en Belgique, les projets financés par la politique de cohésion ont contribué à stimuler l'économie circulaire;

Or. en

Amendement 66 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 nonies. souligne que les réseaux d'énergie et de transport ont bénéficié d'investissements importants de la part du FEDER et du Fonds de cohésion; fait remarquer que, bien que les effets de ce type de projets d'infrastructure ne puissent être correctement évalués qu'à long terme, selon les évaluations réalisées en Pologne et en Tchéquie, certains des investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires se sont déjà

PE757.375v01-00 32/153 AM\1292876FR.docx

traduits par une diminution des accidents de la route, une réduction des temps de trajet et une diminution de la pollution; note qu'en outre, dans des États membres tels que la Pologne et la Bulgarie, les projets de gaz naturel financés ont contribué à l'objectif stratégique de diversification de leur approvisionnement énergétique; salue le fait que l'interconnexion gazière entre la Grèce et la Bulgarie, soutenue par le FEDER, soit entrée en service en octobre 2022 et contribue aux objectifs stratégiques de l'Union en matière d'autonomie de l'approvisionnement énergétique et de diversification des sources;

Or. en

Amendement 67 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 decies. reconnaît que la cohésion, en particulier par l'intermédiaire du fonds social européen (FSE) et de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), a soutenu des mesures fructueuses en matière d'emploi, d'inclusion sociale, d'éducation et de formation professionnelle; souligne que, fin 2021, 6,4 millions de personnes avaient trouvé un emploi grâce aux mesures soutenues par le FSE et l'IEJ, et que 8,8 millions de personnes avaient obtenu une qualification;

Or. en

Amendement 68 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 undecies. souligne que les évaluations d'États membres tels que l'Italie, l'Allemagne, la Pologne et l'Irlande ont montré que les personnes, et en particulier les jeunes, qui avaient suivi des formations, qui avaient effectué des apprentissages et participé à des stages soutenus par les fonds de cohésion augmentaient de manière significative leurs chances de trouver un emploi; fait remarquer que la Pologne et l'Irlande ont obtenu de bons résultats avec des projets destinés aux chômeurs de longue durée; note par ailleurs qu'une évaluation de l'initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 menée en Hongrie a révélé que les participants au programme avaient de plus fortes chances d'obtenir un emploi à court terme, même si cet effet diminuait avec le temps; insiste sur le fait qu'il a été conclu, dans une autre évaluation réalisée en Hongrie, que les programmes de soutien à l'intégration dans le marché du travail financés par le FSE avaient une incidence positive et substantielle sur l'obtention d'un emploi; fait remarquer qu'une évaluation de l'IEJ réalisée en Suède a révélé des effets positifs globaux sur l'emploi pour les participants, en particulier ceux d'origine étrangère; attire l'attention sur le fait que les mesures de formation destinées aux élèves et aux enseignants ont eu une incidence positive sur les taux d'abandon scolaire précoce, par exemple en Allemagne, au Portugal et en Espagne;

Or. en

Amendement 69 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 duodecies. note que le FSE a aidé les entrepreneurs à lancer de nouvelles entreprises et a proposé des formations afin que les entreprises puissent mieux s'adapter aux changements du marché; souligne que la dimension du programme du FSE en Thuringe, en Allemagne, consacrée au renforcement de l'esprit d'entreprise, a soutenu, entre autres projets, le Centre de Thuringe pour les jeunes entreprises et l'esprit d'entreprise (ThEx); reconnaît que, jusqu'à la fin de l'année 2021, le centre a aidé environ 2 900 personnes à créer une nouvelle entreprise dans la région;

Or. en

Amendement 70 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 terdecies. souligne que le soutien financier de la politique de cohésion est destiné à des projets dans le secteur des soins de santé, principalement par l'intermédiaire d'investissements du FSE et du FEDER: insiste sur le fait qu'à la fin de 2021, 59 millions de personnes avaient accès à de meilleurs services de soins de santé dans l'ensemble de l'Union; met l'accent sur le fait qu'en Lituanie, par exemple, les projets financés par la politique de cohésion ont permis de réduire le risque de maladies cardiovasculaires et le taux de suicide;

Amendement 71 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quaterdecies. se félicite de la contribution de la politique de cohésion à la coopération territoriale; fait remarquer que cet objectif spécifique du FEDER a contribué à financer des projets transfrontières, transnationaux ou interrégionaux dans des domaines tels que la recherche, le développement, l'innovation et l'environnement; insiste sur le fait que, comme l'a indiqué la Commission, sans cette aide spécifique à la cohésion, la plupart de ces projets de coopération n'auraient pas vu le jour; souligne que, fin 2021, plus de 33 500 entreprises avaient participé à des projets de recherche transfrontières, transnationaux ou interrégionaux, et que 165 000 personnes avaient bénéficié d'initiatives de mobilité transfrontière;

Or. en

Amendement 72 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quindecies. souligne que l'évaluation des effets du programme opérationnel Interreg «Europe centrale» 2014-2020 a montré qu'à la fin de 2021, le programme avait eu des résultats positifs dans les domaines de l'innovation, de la réduction des émissions de carbone, de

PE757.375v01-00 36/153 AM\1292876FR.docx

l'environnement, de la culture et des transports; insiste sur le fait que 62 452 personnes ont été formées et que 1 276 nouveaux emplois à temps plein ont été créés; se félicite que le programme Interreg Roumanie-Serbie ait également contribué à renforcer la coopération entre les deux pays dans tous les domaines pertinents et que le programme Interreg Suède, Danemark et Norvège ait donné des résultats positifs dans le domaine de l'économie verte;

Or. en

Amendement 73 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 sexdecies. se félicite de la réponse apportée par la politique de cohésion aux crises les plus récentes; fait remarquer que plus de 300 amendements aux programmes relatifs à l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII+) ont été adoptés, ce qui a entraîné la réorientation de près de 28 milliards d'euros de fonds pour faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19; souligne que, par exemple, 8 milliards d'euros ont été réorientés pour apporter une aide aux entreprises les plus touchées par la crise de la COVID-19; note également qu'il existe par exemple des preuves que l'aide apportée par le FEDER aux entreprises en Hongrie rendue possible grâce à ces aménagements, a eu un effet positif sur les entreprises ciblées; fait remarquer que l'évaluation préliminaire de la Commission concernant le soutien apporté par le FSE et le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) dans le

cadre de la CRII(+) est également positive dans l'ensemble; insiste sur le fait que la CRII(+) a atteint ses objectifs dans la plupart des États membres, qui ont utilisé ces aménagements pour réaffecter efficacement les ressources restantes au financement de modalités de travail à court terme, de mesures d'inclusion sociale et de leur système de soins de santé, en fonction de leur contexte national; souligne que, grâce aux CRII(+), les gouvernements ont également été en mesure de maintenir leur niveau de contrats et de dépenses au cours de cette période difficile (voir tableau de bord du coronavirus, CE, données d'août 2023);

Or. en

Amendement 74 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 septdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 septdecies. fait remarquer que l'initiative de REACT-UE s'est concentrée sur des mesures de relance axées sur des priorités tournées vers l'avenir, telles que la transition écologique et numérique; précise qu'un exemple de ce type de soutien est le projet Green Change Zealand, qui a aidé vingt PME de la région à réduire leur consommation d'énergie et de matériels grâce à des plans de conversion écologique;

Or. en

Amendement 75 Andrey Novakov

PE757.375v01-00 38/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe -1 octodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 octodecies. fait remarquer que la politique de cohésion a effectivement contribué à réduire les disparités au fil des ans mais, comme le montre clairement le 8è rapport sur la cohésion, certaines disparités subsistent, par exemple dans le domaine de l'emploi, et de nouvelles disparités, telles que la fracture régionale en matière d'innovation, ont été observées; souligne qu'une autre problématique très importante est celle des pièges liés au développement dans la mesure où, alors que les régions de l'est de l'Union ont rattrapé leur retard, d'autres régions, en particulier dans le sud de l'Union, ont stagné; fait par ailleurs remarquer que les changements démographiques toucheront également toutes les régions de l'Union, mais surtout les régions rurales, qui sont déjà en train de rapetisser; insiste sur le fait que le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales s'en retrouvera agrandi; souligne par ailleurs que la transition écologique et numérique progresse à des rythmes très différents selon les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 76 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 novodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 novodecies. fait remarquer que, comme le montrent les analyses des performances des fonds de la politique de cohésion, y compris celles de la Cour des comptes, il

est possible d'améliorer l'efficacité des interventions de la politique de cohésion pour répondre aux grandes priorités de l'Union et aux problèmes territoriaux, tels que la compétitivité ou la transition vers une économie verte; note qu'une réponse plus large associant d'autres politiques de l'Union et un ciblage effectif des fonds seront donc essentiels pour lutter contre la géographie du mécontentement;

Or. en

Amendement 77 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 vicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 vicies. reconnaît que la mobilisation répétée de la politique de cohésion pour répondre aux crises et aux situations d'urgence a toutefois soulevé d'importantes questions; fait remarquer que, comme la Cour des comptes l'a déjà souligné, il convient d'analyser soigneusement les effets de cette érosion constante des ressources de cohésion sur les objectifs à long terme de la politique; note également que les mesures administratives requises pour la reprogrammation pourraient avoir touché la mise en œuvre à un moment clé du cycle de vie des programmes opérationnels; souligne que la pression exercée pour dépenser des montants importants dans un laps de temps très court a malheureusement provoqué une augmentation des dépenses irrégulières;

Or. en

Amendement 78

PE757.375v01-00 40/153 AM\1292876FR.docx

Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 unvicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 unvicies. souligne que le nombre de fonds et instruments structurels ne cesse de croître et qu'ils sont dispersés dans différents cadres juridiques et stratégiques; note en particulier la création de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), qui poursuit des priorités de cohésion dans un cadre juridique et un modèle de mise en œuvre différents, ou l'exclusion du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) des fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI);

Or en

Amendement 79 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 duovicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 duovicies. souligne que l'on assiste à une érosion rampante de la politique, avec l'émergence de fonds ou d'initiatives thématiques soutenant un secteur ou un objectif particulier et s'appuyant sur des contributions de la politique de cohésion, comme les propositions de règlement STEP et ASAP, ReactEU ou RePowerEU, tandis que l'approche territoriale de la politique est mise de côté;

Or. en

Amendement 80

Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 tervicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 tervicies. souligne que, s'il est difficile de refuser le soutien de la politique de cohésion en cas d'urgence, il est évident qu'un fonds d'urgence approprié est nécessaire et qu'en ce qui concerne les fonds de la politique de cohésion, des règles claires devraient être établies pour garantir l'approche structurelle, d'une part, et la nécessité de faire face à des événements imprévus, d'autre part;

Or. en

Amendement 81 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quatervicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quatervicies. reconnaît que, s'il y a une chose sur laquelle les partisans et les opposants de la politique de cohésion s'accordent, c'est la nécessité d'une réforme pour parvenir à une plus grande simplification; fait remarquer que le cadre réglementaire 2021-2027 a déjà introduit des mesures visant à simplifier la mise en œuvre et la gestion de la politique de cohésion, mais qu'il ressort clairement du retour d'information des parties prenantes qu'il convient de poursuivre ces mesures de simplification;

Or. en

Amendement 82 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 quinvicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quinvicies. reconnaît que le cadre de performance introduit dans la stratégie 2014-2020 constituait une tentative d'améliorer l'orientation de la politique vers les résultats, mais qu'il a fait l'objet de vives critiques; fait remarquer que certaines sources ont suggéré qu'il devrait être davantage axé sur les résultats, et non sur les indicateurs, afin de se concentrer sur les véritables problèmes sous-jacents que la politique entend résoudre; souligne que l'analyse de la Cour des comptes a conclu que le nouveau modèle n'a pas fait de différence notable dans la manière dont les fonds de l'Union ont été alloués et déboursés; suppose qu'une partie de ces conclusions pourrait être pertinente pour la mise en œuvre de la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 83 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe -1 sexvicies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 sexvicies. souligne que l'émergence d'instruments de soutien budgétaire fondés sur la gestion directe et dotés d'un modèle de mise en œuvre plus simple pourrait conduire à une renationalisation de la politique de cohésion et mettre en péril l'un des principes fondamentaux de la politique de cohésion, à savoir la

gouvernance à plusieurs niveaux; constate qu'il existe un sentiment de déception quant à la mise en œuvre du FRR aux niveaux local et régional; insiste sur le fait qu'une approche fondée sur la performance sera vaine si les niveaux régional et local n'ont pas leur mot à dire sur la définition des objectifs à l'aune desquels le succès de la politique sera mesuré;

Or. en

Amendement 84 Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; considère qu'il est donc nécessaire de renforcer la coopération entre les différents programmes d'aide et de financement de l'Union, en renforçant les possibilités de financement des projets communs, en ajoutant des synergies, en partageant des plateformes de gestion et en centralisant l'information et la gestion, la politique de cohésion étant toujours l'épine dorsale et le pilier de la gestion, compte tenu de son histoire et du succès des programmes successifs; estime qu'il

PE757.375v01-00 44/153 AM\1292876FR.docx

est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. es

Amendement 85 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement \hat{a} la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale durable, et devrait continuer à contribuer fortement pour soutenir la lutte contre le changement climatique, la transition socialement juste et la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques, tout en étant guidée par l'approche stratégique dans son ensemble; souligne que toutes les régions européennes devraient rester admissibles au financement; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027; appelle à 50 % de dépenses liées au climat dans le nouveau cadre afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris, et conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies

et au pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 86 Daniel Buda

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; est d'avis que la présence de plusieurs fonds destinés à la cohésion, dont les priorités se chevauchent parfois, peut empêcher la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. ro

Amendement 87
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 1

PE757.375v01-00 46/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution

insiste sur le fait qu'en raison de sa 1. dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union: estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités, assurer la cohésion sociale, économique, environnementale et territoriale, stimuler la croissance régionale durable, lutter contre le changement climatique et la pauvreté, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 88 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les

Amendement

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les

chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union ainsi qu'une démarche administrative complexe pour y accéder;

Or. pt

Amendement 89

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027; insiste pour que toutes les régions européennes restent admissibles à un financement à l'avenir;

Or. en

Amendement 90

PE757.375v01-00 48/153 AM\1292876FR.docx

Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de son approche ciblée, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union: estime qu'il est indispensable d'augmenter réellement le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 91 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et

Amendement

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et

asymétriques; demande une délimitation précise *de* la politique de cohésion et *des* autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

asymétriques; demande une délimitation précise *et une complémentarité entre* la politique de cohésion et *les* autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or en

Amendement 92 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et qu'elle n'a pas été établie pour contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 93

PE757.375v01-00 50/153 AM\1292876FR.docx

Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union: estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Amendement

insiste sur le fait qu'en raison de sa dimension régionale, de sa planification stratégique et de son modèle de mise en œuvre efficace, la politique de cohésion devrait rester le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités et stimuler la croissance régionale, et devrait continuer de contribuer fortement à la reprise à la suite de chocs symétriques et asymétriques; demande une délimitation précise de la politique de cohésion et des autres instruments afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les différents instruments de l'Union; estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 94 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne le soutien rapide et total de la politique de cohésion aux réfugiés ukrainiens ainsi qu'aux régions durement touchées par la pandémie; souligne toutefois que la plus grande flexibilité offerte par la Commission précédemment par les règlements CRII et CRII + et par

les propositions CARE et CARE + sur les Fonds ESI pour la période 2014-2020, ainsi que par les fonds de la FRR, sape l'approche stratégique de la politique de cohésion qui vise à lutter contre les disparités régionales dans l'ensemble de l'Union à long terme, avec un budget consacré au climat et à la concentration thématique pour des objectifs stratégiques spécifiques; souligne que d'autres fonds de l'Union que la politique de cohésion devraient être mobilisés pour faire face à une crise sans précédent en cas d'urgence, que la politique de cohésion ne devrait pas faire face à des coupes budgétaires afin de répondre à la crise et que la politique de cohésion devrait être investie pour éviter l'absence de préparation des régions à tout problème susceptible de se poser et de construire ainsi des régions résilientes et à l'épreuve du temps dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 95 Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. est d'avis que la politique de cohésion est l'un des signes distinctifs de l'Union européenne, étant donné que le projet européen est reconnu dans chacun des États membres, dans leurs régions et dans leurs municipalités; estime que nombre de projets transformateurs, de PME, d'entrepreneurs et de citoyens ont été soutenus par les Fonds structurels et d'investissement, se sont vu offrir des possibilités grâce à ces fonds et les ont considérés comme un outil pour accroître l'égalité des chances entre les territoires et permettre aux citoyens de toute l'Union

PE757.375v01-00 52/153 AM\1292876FR.docx

de construire leurs projets professionnels et leurs projets de vie en toute liberté; considère que nous devons mettre en valeur la politique de cohésion de l'Union et ne pas permettre qu'elle devienne la sphère commune vers laquelle la Commission européenne se tourne lorsqu'elle a besoin de financement pour de nouveaux programmes ou projets, aussi urgents qu'ils soient;

Or. es

Amendement 96 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que la politique de cohésion devrait couvrir les territoires de tous les États membres et tous les types de régions; insiste sur le fait qu'il s'agit du seul moyen de relever les problématiques régionales afin de parvenir à un modèle de développement plus équilibré dans l'ensemble de l'Union ainsi que de s'attaquer aux problèmes de développement régional spécifiques existant au niveau local;

Or. en

Amendement 97 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime qu'il est indispensable d'augmenter le budget global alloué à la

politique de cohésion et la part de cette politique dans le CFP par rapport à la période de programmation 2021-2027; reconnaît la diminution de la part consacrée à la cohésion dans le CFP 2021-2027, compensée uniquement par les fonds provenant de l'instrument de relance Next Generation EU;

Or. pt

Amendement 98 Daniel Buda

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que le budget général de la politique de cohésion devrait être augmenté, étant donné que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont créé de nouvelles disparités entre les régions;

Or. ro

Amendement 99
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne la nécessité d'appliquer le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» à toutes les politiques de l'Union afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique, territoriale et environnementale;

Or. en

Amendement 100 Daniel Buda

Proposition de résolution Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. fait valoir que les régions européennes nécessitent une plus grande attention, étant donné que les transitions vertes peuvent avoir une incidence négative sur elles, créant des disparités encore plus grandes si elles ne sont pas correctement gérées;

Or ro

Amendement 101 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que la programmation et la mise en œuvre des investissements en faveur de la cohésion *devrait* rester sous gestion partagée afin de répondre aux besoins locaux des régions et des zones urbaines, rurales et isolées; constate que la coprogrammation, le cofinancement, la coresponsabilité et l'appropriation commune sont les méthodes les plus efficaces pour mettre en œuvre avec succès toute politique d'investissement de l'Union et tout projet financé par l'Union;

Amendement

estime que la programmation et la mise en œuvre des investissements en faveur de la cohésion *devraient* rester sous gestion partagée afin de répondre aux besoins locaux des régions et des zones urbaines, rurales et isolées, et conformément au principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion»; constate que la coprogrammation, le cofinancement, la coresponsabilité et l'appropriation commune sont les méthodes les plus efficaces et les plus durables pour mettre en œuvre avec succès toute politique d'investissement de l'Union et tout projet financé par l'Union; souligne en outre le rôle crucial que jouent les investissements dans des services publics de haute qualité pour renforcer la résilience sociale et

faire face aux crises économiques, sanitaires et sociales;

Or. en

Amendement 102 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que la programmation et la mise en œuvre des investissements en faveur de la cohésion *devrait* rester sous gestion partagée afin de répondre aux besoins *locaux* des régions et des zones urbaines, rurales et isolées; constate que la coprogrammation, le cofinancement, la coresponsabilité et l'appropriation commune sont les méthodes les plus efficaces pour mettre en œuvre avec succès toute politique d'investissement de l'Union et tout projet financé par l'Union;

Amendement

2. estime que la programmation et la mise en œuvre des investissements en faveur de la cohésion *devraient* rester sous gestion partagée afin de *pouvoir* répondre aux besoins *des États membres*, des régions et des zones urbaines, rurales et isolées; constate que la coprogrammation, le cofinancement, la coresponsabilité et l'appropriation commune sont les méthodes les plus efficaces pour mettre en œuvre avec succès toute politique d'investissement de l'Union et tout projet financé par l'Union;

Or. en

Amendement 103 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rappelle que le changement climatique a des répercussions disproportionnées sur les régions sousdéveloppées; souligne par conséquent la nécessité d'intensifier les mesures pour lutter contre le changement climatique et renforcer l'atténuation du changement

PE757.375v01-00 56/153 AM\1292876FR.docx

climatique, en particulier dans ces régions; insiste sur le fait que la politique de cohésion doit favoriser la pleine prise en considération des questions climatiques dans tous les secteurs et veiller à ce que l'ensemble des programmes de financement et des projets de l'Union s'inscrivent dans des stratégies qui soutiennent des objectifs climatiques ambitieux; souligne qu'il importe de rattacher les stratégies environnementales régionales à des objectifs climatiques ambitieux qui vont au-delà de l'objectif global consistant à parvenir la neutralité climatique dans l'Union d'ici 2050;

Or. en

Amendement 104 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. croit fermement à l'importance des principes horizontaux et du principe contractuel et partenarial dans tous les États membres, qui devraient rester les principes directeurs de la politique de cohésion après 2027;

Or. en

Amendement 105 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rejette toute renationalisation de la

politique de cohésion;

Or fr

Amendement 106 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. souligne l'incidence des phénomènes liés au changement climatique sur les régions moins développées et leurs économies, ainsi que sur les conditions de travail, en particulier dans les secteurs et professions les plus exposés; considère que la négociation collective verte est essentielle pour permettre aux travailleurs comme aux employeurs de gérer les effets de la transition écologique sur la cohésion territoriale et sociale, la santé et la sécurité au travail, la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs et la création d'emplois de qualité au sein d'un marché du travail actuellement en pleine mutation;

Or. en

Amendement 107 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. considère que l'intégration du climat et les mécanismes de résistance au climat devraient faire partie intégrante

de la programmation et de la mise en œuvre, en particulier de la sélection des projets;

Or. en

Amendement 108
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quinquies. rappelle que le cadre de la politique de cohésion 2021-2027 doit intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et une perspective de genre et promouvoir celles-ci à toutes les étapes du processus de préparation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes relevant de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 109 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 2 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 sexies. souligne qu'en cas d'élargissement de l'Union, le produit intérieur brut (PIB) moyen par habitant pourrait diminuer dans l'Union, et invite par conséquent la Commission à réaliser une évaluation détaillée avant de proposer un nouveau cadre pour la politique de cohésion après 2027, afin de poursuivre l'assistance à toutes les régions et que

toute conséquence défavorable sur l'admissibilité à la politique de cohésion puisse être dûment prise en considération;

Or. en

Amendement 110 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre;

Amendement

souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre; attire l'attention sur le fait que l'objectif principal de la politique de cohésion de l'Union est de réduire les disparités entre les États membres et, en particulier, entre les régions des États membres; reconnaît que la politique de cohésion a réussi à réduire les disparités entre les États membres alors que, dans certains États membres, les disparités entre les régions se sont accrues;

Or. en

Amendement 111 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3

PE757.375v01-00 60/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour *de nouveaux* instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre;

Amendement

souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour *des* instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors, v compris au moyen de transferts facultatifs; reconnaît la nécessité d'une flexibilité intégrée en cas de crise, v compris par la réaffectation des financements au titre de la cohésion: insiste toutefois sur le fait que ce processus ne devrait pas être déclenché par de nouvelles initiatives législatives de la Commission, mais par les États membres, selon une approche ascendante, engagée par un gouvernement central après des consultations contraignantes avec les niveaux local et régional;

Or. en

Amendement 112 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre;

Amendement

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être utilisé pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre, et par les organisations de la société civile sur le terrain;

Or. en

Amendement 113 Corina Cretu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que le budget de la politique de cohésion *ne* devrait *pas* être utilisé pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé *soit* par *un État membre*, *soit à l'échelon local ou régional d'un État membre*;

Amendement

3. souligne que le budget de la politique de cohésion devrait être *principalement* utilisé *pour les objectifs de la politique de cohésion et non* pour de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé par *les autorités de gestion des programmes*;

Or. en

Amendement 114 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être *utilisé pour* de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre;

Amendement

3. souligne que le budget de la politique de cohésion ne devrait pas être *affecté à* de nouveaux instruments et programmes ne relevant pas de la politique de cohésion, que ce soit dans le CFP ou en dehors; insiste sur le fait que la flexibilité permettant de réaffecter des financements au titre de la cohésion devrait être un processus ascendant, engagé soit par un État membre, soit à l'échelon local ou régional d'un État membre;

Or. pt

Amendement 115 Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. affirme qu'au cours des dernières années, l'Union européenne a vu se succéder de nouveaux programmes et fonds de financement approuvés dans le but d'apporter une réponse rapide et urgente aux crises successives que nous avons connues (pandémie, invasion de l'Ukraine, inflation et hausse des prix de l'énergie, catastrophes naturelles, entre autres) et que toutes ces crises ont démontré la capacité de réaction rapide et efficace de l'Union européenne, mais ont dans le même temps entraîné un effondrement des administrations publiques nationales et régionales, incapables d'absorber et de gérer autant de nouveaux fonds; est d'avis que cette situation a entraîné une baisse des niveaux de mise en œuvre et une concurrence inutile entre les différents programmes de l'Union; considère qu'une évaluation détaillée des différents programmes et fonds de l'Union est nécessaire afin de les simplifier autant que possible et de faciliter les choses pour les bénéficiaires potentiels et les gestionnaires, en éliminant les doublons inutiles qui ne font qu'accroître la bureaucratie, les obstacles administratifs et la lenteur de la mise en œuvre; est d'avis que les programmes européens ayant fait leurs preuves, tels que les Fonds structurels et d'investissement, devraient servir de modèle et pouvoir être améliorés en incorporant certaines des initiatives visant à couvrir un grand nombre de nouveaux programmes ou fonds, et que la solution à tous les problèmes de l'Union ne peut pas

toujours être la création d'un nouveau programme, mais plutôt l'amélioration et l'efficacité des programmes existants;

Or. es

Amendement 116 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que la politique de cohésion ne doit pas contribuer à une utilisation abusive des fonds de l'Union ou à une nouvelle détérioration de l'état de droit et de la démocratie dans les États membres; attend donc de la Commission qu'elle prenne pleinement en considération les aspects de l'état de droit tout au long des négociations en cours concernant les accords de partenariat et les programmes de la politique de cohésion; demande à la Commission d'analyser si les documents préparatoires déjà soumis ou susceptibles d'être envoyés à l'avenir sont pleinement conformes aux conditions propices relatives à l'application et à la mise en œuvre effectives de la charte des droits fondamentaux, telles qu'énoncées à l'annexe III du règlement portant dispositions communes, et de ne pas approuver d'accord de partenariat ou de programme avant que cette analyse approfondie de ces aspects spécifiques n'aboutisse à un niveau élevé d'assurance quant à l'absence de risques;

Or. en

Amendement 117

PE757.375v01-00 64/153 AM\1292876FR.docx

Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne la nécessité d'appliquer le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» à toutes les politiques de l'Union afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE); insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen d'encourager la solidarité et l'aide mutuelle entre les États membres et leurs régions, ce qui est essentiel pour renforcer la résilience de tous ses acteurs, telles que les municipalités et les régions, ainsi que pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 118 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. est d'avis que la simplification devrait être l'un des principaux moteurs de la future politique de cohésion; estime qu'il est nécessaire d'accroître le recours aux options de coûts simplifiés (OCS), de rationaliser les procédures de marchés publics, d'améliorer l'articulation de la politique de cohésion avec les règles relatives aux aides d'État, de mettre en place le principe de l'audit unique et de définir des «guichets uniques» pour les bénéficiaires potentiels; invite les États

membres à éviter de recourir à une réglementation excessive afin de garantir la stabilité juridique pour les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 119 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. se félicite de l'introduction du principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», selon lequel «aucune action ne doit entraver le processus de convergence ou contribuer aux disparités régionales»; invite la Commission à renforcer et à développer ce principe dans le cadre du Semestre européen et à associer les collectivités locales et régionales à toutes les étapes des procédures liées au Semestre européen et à ses recommandations par pays;

Or. en

Amendement 120 Matthias Ecke, Hannes Heide, Marcos Ros Sempere, Corina Creţu

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que la politique de cohésion doit mieux s'adapter aux problématiques posées par les transitions écologique, numérique et industrielle afin de rester pertinente à l'avenir et d'atteindre les objectifs fixés dans les traités; précise que, pour ce faire, il est

important de tirer des enseignements de la période de financement sortante, mais aussi d'autres instruments tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR);

Or. en

Amendement 121 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. demande l'abandon de la conditionnalité macroéconomique pour la période après 2027, car le lien entre le cadre de gouvernance économique de l'Union et la politique de cohésion ne doit pas être fondé sur une approche punitive prenant les Fonds structurels et d'investissement européens (et d'autres programmes de financement de l'Union) en otage des décisions nationales;

Or. en

Amendement 122

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. demande le rétablissement du Fonds pour le développement rural dans le cadre des règlements portant dispositions communes; recommande que ce fonds soit géré au niveau régional ou

avec une participation régionale décisive, en mettant davantage l'accent sur les mesures de politique structurelle dans les zones à faible densité de population;

Or. en

Amendement 123 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle que l'article 174 TFUE doit donner lieu à des politiques spécifiques pour les territoires et régions qui rencontrent des problèmes particuliers; note à ce titre que l'Union européenne a créé un agenda urbain, et un agenda rural, et qu'un agenda insulaire est attendu;

Or. fr

Amendement 124 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», introduit par le 8e rapport sur la cohésion, selon lequel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ou contribuer aux disparités régionales; appelle à une plus forte intégration de ce principe en tant que principe transversal dans les politiques de l'Union;

Amendement 125 Matthias Ecke, Hannes Heide, Marcos Ros Sempere, Corina Creţu

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. est convaincu que les principes qui sous-tendent l'idée d'une transition juste devraient guider la prochaine période de programmation des fonds de la politique de cohésion; souligne à cet égard que le Fonds pour une transition juste devrait être étendu dans la période de programmation postérieure à 2027 et doté de moyens financiers supplémentaires afin de soutenir les régions qui sont fortement dépendantes de secteurs qui subissent une transformation profonde en raison de la transition écologique et numérique; estime que cette extension du Fonds pour une transition juste devrait être axée sur la nomenclature appropriée des unités territoriales statistiques (NUTS), prendre en considération les spécificités régionales, disposer d'un champ d'application plus large que le Fonds pour une transition juste actuel, être conçue de manière à permettre des réponses rapides aux problématiques nouvellement apparues dans divers secteurs et industries ainsi qu'être pleinement intégrée dans le règlement portant dispositions communes (RPDC);

Or. en

Amendement 126 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Amendement

3 ter. demande à la Commission d'inclure dans les recommandations spécifiques par pays un état des lieux de la cohésion au niveau NUTS 2 dans les États membres, afin de surveiller le degré de convergence des régions accusant un retard vers la movenne de l'Union, ainsi qu'une analyse des politiques existantes pouvant expliquer la situation et les mesures envisageables pour remédier aux disparités régionales; estime que les recommandations spécifiques par pays devraient fixer des objectifs sociaux mesurables et contraignants au niveau territorial, afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion socioéconomique, conformément au socle européen des droits sociaux et aux objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 127 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. souligne que toutes les régions de l'Union devraient rester admissibles au financement à l'avenir; insiste sur le fait que, dans le cas du futur élargissement de l'Union, le PIB moyen par habitant pourrait diminuer dans l'Union, en raison de «l'effet statistique»; demande par conséquent à la Commission européenne de procéder à une évaluation détaillée avant de proposer un nouveau règlement pour la politique de cohésion après 2027, de manière à ce qu'elle soit en mesure de continuer à soutenir toutes les régions et à ce que toute conséquence défavorable

pour les régions, causée par un «effet statistique» sur l'éligibilité à la politique de cohésion, puisse être dûment traitée;

Or. en

Amendement 128 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. rappelle, au titre de l'article 349 TFUE, que les régions ultrapériphériques doivent continuer à bénéficier de politiques et dispositions réglementaires adaptées aux contraintes structurelles et aux spécificités qui sont les leurs; estime que toutes les régions ultrapériphériques devraient être considérées comme faisant partie de la catégorie des régions les moins développées;

Or. fr

Amendement 129 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. demande une révision du cadre de gouvernance économique, y compris du pacte de stabilité et de croissance, et l'introduction d'une règle d'or pour les investissements de la politique de cohésion, y compris le cofinancement des Fonds structurels et d'investissement de l'Union, afin de ne pas compromettre les investissements nécessaires d'urgence

dans les mesures de cohésion et les priorités communes de l'Union;

Or. en

Amendement 130 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. souligne que les éventuels élargissements de l'Union européenne toucheront toutes les régions; invite la Commission à procéder à une évaluation détaillée avant de proposer un nouveau règlement pour la politique de cohésion après 2027 afin d'en atténuer les effets;

Or. en

Amendement 131 Matthias Ecke, Hannes Heide, Marcos Ros Sempere, Corina Crețu

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. regrette que les retards dans les négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) aient entraîné des retards considérables dans la période de programmation actuelle 2021-2027, ce qui a des répercussions sur les bénéficiaires et en particulier sur les autorités de gestion, qui sont confrontées à une charge énorme en raison du fait qu'elles doivent à la fois finaliser la période de financement sortante et entamer la période de financement actuelle; invite dès lors la Commission à envisager la possibilité juridique de créer

deux parties distinctes dans le règlement portant dispositions communes (RPDC), soit une partie portant sur le contenu (politique) et une partie relative au CFP (ressources financières) pour la période de programmation postérieure à 2027; estime que la partie relative au contenu devrait être négociée et conclue avant la partie relative au CFP, afin de permettre aux autorités de gestion de commencer à se préparer en temps utile, de manière à garantir un véritable principe de partenariat et une utilisation efficace des instruments de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 132 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. souligne que les disparités de développement économique, social et territorial demeurent fort prégnantes dans l'ensemble de l'Union, et que de fortes inégalités persistent entre États Membres, entre régions (y compris entre régions d'un même État), entre différents types de territoires (tels que visés à l'article 174 et à l'article 349 TFUE), et à l'intérieur des espaces urbains les plus riches;

Or. fr

Amendement 133 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Amendement

3 quater. souligne que le PIB en tant que seul indicateur de développement ne prend pas en considération tous les aspects du développement; rappelle qu'outre les questions économiques, la santé, l'éducation, la durabilité, l'équité et l'inclusion sociale font partie intégrante du modèle de développement de l'Union; demande que le PIB soit complété par de nouveaux critères (par exemple sociaux, environnementaux, démographiques);

Or. en

Amendement 134 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. demande l'abandon de la conditionnalité macroéconomique pour la période après 2027, car le lien entre le cadre de gouvernance économique de l'Union et la politique de cohésion ne doit pas être fondé sur une approche punitive prenant les Fonds structurels et d'investissement européens (et d'autres programmes de financement de l'Union) en otage des décisions nationales;

Or. en

Amendement 135 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

PE757.375v01-00 74/153 AM\1292876FR.docx

3 quater. est convaincu, compte tenu des changements structurels liés à la double transition écologique et numérique et de son incidence économique et sociale inégale sur les régions de l'Union, que le principe d'une transition juste, sans territoire ni personne laissé de côté, devrait guider la prochaine période de programmation de la politique de cohésion:

Or. en

Amendement 136 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quinquies. souligne le caractère multidimensionnel du développement rural, qui va au-delà de l'agriculture à proprement parler; insiste sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de test rural destiné à évaluer l'incidence des initiatives législatives de l'Union sur les zones rurales; relève que seuls 11,5 % des habitants des zones rurales travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; demande, par conséquent, la réintégration du Feader dans le cadre stratégique du règlement portant dispositions communes en tant que fonds distinct; souligne que le fait de faire partie des fonds de la politique de cohésion renforce les possibilités et les synergies, grâce à une approche intégrée et plurifonds, pour les investissements dans les zones rurales au-delà de l'agriculture et pour le développement régional;

Or. en

Amendement 137 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quinquies. s'inquiète de la répercussion qu'aurons de nouveaux élargissements de l'UE sur la classification actuelle des différentes régions, du fait que le PIB moyen par habitant pourrait significativement diminuer; appelle à une concertation et à un travail structuré entre la Commission européenne et le Parlement européen sur cette question avant la publication d'une nouvelle proposition législative;

Or. fr

Amendement 138 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 sexies. appelle la Commission européenne à un choc de simplification de la future politique de cohésion;

Or. fr

Amendement 139 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

PE757.375v01-00 76/153 AM\1292876FR.docx

3 septies. note que si des avancées réelles ont été mises en œuvre (notamment pour les coûts simplifiés), on reste cependant encore loin du niveau de simplification pour les bénéficiaires finaux et de sécurisation des processus juridiques pour les autorités de gestion; souligne que cela s'est ressenti notamment dans le surcontrôle des fonds; appelle à la suppression de l'application des règles d'extrapolation du taux d'erreur, qui s'est révélée arbitraire pour les autorités de gestion dans sa mise en œuvre;

Or. fr

Amendement 140 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 3 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 octies. appelle la Commission européenne a évaluer la possibilité d'une révision à mi-parcours des règlements 2021-2027 de la politique de cohésion afin de simplifier les procédures des fonds pour les bénéficiaires finaux et les autorités de gestion;

Or. fr

Amendement 141 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Sous-titre 3

Proposition de résolution

Amendement

Dimension locale

Dimension locale et régionale

Amendement 142 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. demande à la Commission d'ajuster la méthode pour déterminer le niveau d'aide en fonction des caractéristiques d'une région, telles que les zones à potentiel de croissance, l'intensité de leurs problèmes particuliers ou leur niveau d'exposition aux effets des transitions en cours, afin de mieux définir la trajectoire de chaque région vers la convergence;

Or. en

Amendement 143 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. estime que le compromis entre l'orientation nécessaire en fonction du lieu et le soutien aux priorités thématiques de l'Union pourrait être fondé sur une plus grande souplesse, un panel choisi d'objectifs et de problèmes par thème, accessibles aux régions proportionnellement à leurs niveaux de développement et à leurs besoins; insiste sur le fait qu'un tel modèle réduit la rigidité du processus de programmation et prend en considération les caractéristiques régionales; souligne que la politique de cohésion devrait continuer

à suivre le paysage local des besoins afin d'y répondre de manière effective dans le contexte de la réduction des disparités régionales dans l'Union;

Or. en

Amendement 144 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. estime que la rationalisation de l'architecture des instruments de financement de l'Union devrait être réalisée par une fusion du Fonds de cohésion, du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen +, du Fonds pour une transition juste, éventuellement étendu au Fonds européen agricole pour le développement rural, tandis que ce dernier devrait être couvert par le règlement portant dispositions communes; reconnaît qu'une telle réforme simplifierait considérablement la programmation et la mise en œuvre de la politique, renforcerait sa visibilité et son efficacité et améliorerait l'accessibilité des bénéficiaires; souligne que l'adoption de règlements spécifiques à chaque fonds augmente les délais de mise en œuvre et la complexité de la programmation; note qu'un tel regroupement de fonds devrait préserver l'orientation thématique du financement ainsi que les proportions des flux de financement individuels pour les domaines respectifs;

Or. en

Amendement 145

Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quinquies. demande que la politique de cohésion soit prête pour l'élargissement au plus tard en 2030; souligne que le budget actuel de la politique de cohésion ne peut et ne doit pas répondre à la demande de financement prévue pour la reconstruction; insiste sur le fait que le budget actuel de la politique de cohésion devrait se concentrer sur les objectifs de convergence; met l'accent sur le fait que tout objectif de reconstruction devrait être atteint grâce à des mécanismes de financement distincts, en dehors du cadre du CFP, au moyen de contributions budgétaires directes des États membres, du secteur privé et de ressources extérieures;

Or. en

Amendement 146 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 sexies. estime que la proposition législative relative à la future politique de cohésion ne doit être publiée qu'après avoir pris en considération les résultats de plusieurs mesures de consultation ainsi que d'une série d'événements et de formats sur le terrain à l'échelle de l'Union qui rassemblent tous les niveaux de gouvernance et toutes les autres parties prenantes;

PE757.375v01-00 80/153 AM\1292876FR.docx

Amendement 147 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 septies. estime que la politique de cohésion doit être considérablement simplifiée, ce qui devrait également permettre d'accélérer le rythme de mise en œuvre et d'absorption; appelle à cet égard à une modernisation radicale du modèle de mise en œuvre — passage d'un cycle activité-paiement à une mise en œuvre fondée sur les performances, sur des étapes tangibles, ainsi qu'un lien avec les réformes régionales de renforcement de la croissance soulignant les fondements de la politique de cohésion; souligne qu'un tel changement ne devrait pas nuire à la transparence, à la responsabilité et à la protection des intérêts financiers de l'Union; note que les systèmes d'audit et de contrôle devraient néanmoins être adaptés au découplage des paiements par rapport aux dépenses réelles et qu'il est nécessaire d'étudier plus en avant la possibilité de s'appuyer sur les systèmes nationaux;

Or. en

Amendement 148 André Rougé

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. demande que les investissements en

4. demande que les investissements en

AM\1292876FR.docx 81/153 PE757.375v01-00

matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière, les séismes, les éruptions volcaniques, les cyclones, les tempêtes tropicales, la montées des eaux et d'autres phénomènes comme les sécheresses, particulièrement dans les régions ultrapériphériques (RUP), où elles sont susceptibles d'aggraver les difficultés préexistantes d'accès à l'eau pour les populations;

Or. fr

Amendement 149 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales

Amendement

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales

PE757.375v01-00 82/153 AM\1292876FR.docx

moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur la réduction des risques et la préparation à un large éventail de catastrophes (liées au climat, à la géologie, à la santé, à l'homme); estime qu'il convient de mettre fortement l'accent sur l'adaptation au changement climatique afin d'aider les autorités locales à mieux gérer les risques et à se préparer à répondre aux incidences locales du changement climatique, qu'il s'agisse de phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes (y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière, entre autres):

Or. en

Amendement 150 Maria Angela Danzì

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les

Amendement

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les

inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes *et sur la prévention et la sécurisation du territoire*;

Or it

Amendement 151 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes:

Amendement

demande que les investissements en 4. matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières et ultrapériphériques; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, la désertification, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Or. pt

Amendement 152 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

PE757.375v01-00 84/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), v compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Amendement

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements durables dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), v compris les incendies de forêt, les vents violents, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Or. en

Amendement 153 Isabel Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales

Amendement

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales

moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

moins développées, y compris les régions frontalières, *les régions ultrapériphériques et les territoires insulaires*; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Or. en

Amendement 154 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et *phénomènes* météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Amendement

4 demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique et par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et régionales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et conditions météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres catastrophes naturelles;

Or. en

PE757.375v01-00 86/153 AM\1292876FR.docx

Amendement 155 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Amendement

demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes et de préparation à celles-ci soient garantis par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et régionales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Or. en

Amendement 156 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. demande que les investissements en matière de prévention des catastrophes *et* de préparation *à celles-ci* soient garantis

Amendement

4. demande que les investissements en matière *d'adaptation au changement climatique*, de prévention des catastrophes,

AM\\\1292876FR.docx 87/153 PE757.375v01-00

par un objectif stratégique spécifique, par une concentration thématique ou par une condition favorisante particulière pour garantir les investissements dans les infrastructures locales et la gestion des risques dans les zones urbaines et rurales moins développées, y compris les régions frontalières; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

de préparation et de réparation soient garantis par un mécanisme stratégique permanent dédié et suffisamment financé, au-delà du Fonds de solidarité, pour garantir les investissements dans les infrastructures locales respectives et dans la gestion des risques et des catastrophes; estime qu'un financement ciblé devrait se concentrer sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci en s'attaquant aux effets connexes du changement climatique au niveau local (phénomènes à évolution lente et phénomènes météorologiques extrêmes), y compris les incendies de forêt, les inondations, les glissements de terrain, les vagues de chaleur, l'érosion côtière et d'autres phénomènes;

Or. en

Amendement 157 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. salue la création du Fonds pour une transition juste afin de soutenir les régions les plus exposées à la transition vers la neutralité carbone sur le plan socio-économique; invite la Commission à tirer les enseignements relatifs à la mise en œuvre de ce fonds et à en clarifier les objectifs; demande la mise en œuvre d'un Fonds pour une transition juste (FTJ) II, pleinement intégré au RPDC, pour la période de programmation après 2027, et l'application des principes de gestion partagée et de partenariat; estime que les régions à fortes émissions de CO₂ par habitant, ainsi que les industries en transition, devraient pouvoir accéder à ce fonds; demande que ce nouveau FTJ établisse une distinction entre

l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci; souligne qu'une partie du financement devrait être consacrée à une transition socialement juste et à la réduction de l'empreinte carbone de l'Union;

Or. en

Amendement 158
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. soutient fermement la mise en œuvre de la conditionnalité de l'état de droit dans tous les États membres; estime que la politique de cohésion ne doit pas contribuer à une mauvaise utilisation des fonds de l'Union et attend par conséquent de la Commission qu'elle prenne pleinement en considération les aspects de l'état de droit lors de la négociation des accords de partenariat et des programmes de la politique de cohésion; estime également qu'il convient de s'opposer à toute suspension de financement qui toucherait les autorités locales et régionales non responsables des violations de l'état de droit par leurs gouvernements nationaux et que la Commission européenne devrait déterminer les domaines dans lesquels elle peut travailler directement avec les villes et les régions pour renforcer l'état de droit en Europe, afin que les bénéficiaires finaux des fonds ne soient pas touchés de manière injuste;

Or. en

Amendement 159 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande que les règles de réorientation des fonds soient rendues plus souples, par exemple en envisageant la création d'un axe spécifique pour permettre aux autorités locales et régionales de répondre aux priorités émergentes; souligne que cela ne portera pas atteinte à l'orientation pluriannuelle de la politique, mais permettra de s'adapter au mieux à l'évolution rapide de notre époque;

Or. en

Amendement 160 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

demande la création d'un programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et *les* zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Amendement

demande la création d'un programme d'assistance technique et de conseil (TAAP) destiné aux petites municipalités et aux zones rurales et transfrontalières pour faire face aux nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; souligne que le TAAP devrait compléter les instruments de conseil technique et financier existants, y compris ceux développés en collaboration entre la BEI et la Commission, notamment en matière d'efficacité énergétique; appelle à un soutien ciblé sous la forme d'un cofinancement à 100 % de l'Union pour le renforcement des capacités techniques, financières et administratives, la

PE757.375v01-00 90/153 AM\1292876FR.docx

conception et la préparation des projets, la définition et la constitution d'une réserve de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification) pour les municipalités; insiste sur le fait que les critères d'attribution devraient être un point de rencontre entre le nombre d'habitants et les besoins réels; estime que la nouvelle initiative devrait fournir un point de contact unique aux municipalités afin d'accéder aux modalités de soutien dans le cadre de la plateforme URBIS;

Or. en

Amendement 161 Isabel Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande la création d'un programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (v compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Amendement

demande la création d'un 5 programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières, ainsi que pour les régions ultrapériphériques, les territoires d'outre-mer et les régions insulaires confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; rappelle que les régions ultrapériphériques et les territoires insulaires sont exposés à un risque élevé de catastrophes naturelles majeures et sont souvent touchés par des séismes ou des volcans de forte intensité, des cyclones, des incendies de forêt, des tempêtes, des inondations et des sécheresses, entre autres; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de

planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Or. en

Amendement 162 Maria Angela Danzì

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande la création d'un programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Amendement

demande la création d'un 5. programme d'assistance technique spécialement conçu pour les zones qui ont éprouvé des difficultés à absorber des fonds au cours des dernières années, les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, y compris le soutien au recrutement de professionnels pour aider les administrations dans la gestion de projets finançables, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Or. it

Amendement 163 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 5

PE757.375v01-00 92/153 AM\1292876FR.docx

5 demande la création d'un programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution:

Amendement

demande la création d'un 5 programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis: estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

Or. pt

Amendement 164 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande la création d'un programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question

Amendement

demande la création d'un 5. programme d'assistance technique spécialement conçu pour les petites municipalités et les zones rurales et transfrontalières éloignées, confrontées à de nouveaux défis liés par exemple à la transition écologique et au changement climatique; estime que le soutien devrait consister en un financement de l'Union de 100 % pour le renforcement des capacités administratives, la conception de projets et les capacités de planification stratégique (y compris les instruments de planification), tandis que le nombre d'habitants et les besoins et difficultés des zones en question devraient faire partie des critères d'attribution;

devraient faire partie des critères d'attribution;

Or. en

Amendement 165 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 5 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

demande, à cet égard, qu'un montant des fonds de la politique de cohésion soit alloué au développement d'approches territoriales dans les zones rurales ou d'approches territoriales urbaines rurales au moyen d'un investissement territorial intégré (ITI), du développement local participatif ou d'autres mécanismes pour le développement rural non agricole, afin de compléter les actions soutenues dans le cadre de l'approche Leader au titre de la politique agricole commune (PAC); ajout qu'il s'agira également d'un moyen fondamental d'aborder le phénomène connu sous le nom de «géographie du mécontentement»;

Or. en

Amendement 166 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. considère la difficulté qu'ont les autorités locales et nationales à recruter du personnel qualifié pour la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du Fonds de cohésion comme l'une des raisons des

PE757.375v01-00 94/153 AM\1292876FR.docx

retards dans leur exécution; invite les États membres à déployer des efforts pour former et recruter du personnel qualifié pour optimiser la mise en œuvre, la gestion et le contrôle des fonds européens à l'avenir, afin de garantir leur efficacité et leur efficience maximales; réaffirme que la pénurie de personnel qualifié au sein des autorités locales et nationales occasionne des retards administratifs qui se répercutent sur la mise en œuvre des projets financés;

Or. pt

Amendement 167 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande un meilleur accès au financement pour permettre des investissements dans la transition énergétique locale, y compris l'efficacité énergétique, la distribution décentralisée de l'énergie et l'accent mis sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire durable; demande en outre le renforcement du principe du pollueur-payeur et la promotion de la décarbonation tant dans les infrastructures de mobilité que dans l'économie afin de contribuer au pacte vert pour l'Europe et au paquet «Ajustement à l'objectif 55»;

Or. en

Amendement 168 Younous Omarjee

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande à ce que dans le futur un chapitre dédié à la cohésion économique, sociale et territoriale soit intégré aux recommandations pays par pays du Semestre européen;

Or. fr

Amendement 169
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. estime que les villes et les autorités urbaines doivent avoir un accès direct aux financements de l'Union; rappelle l'importance des garanties qui permettraient d'éviter une pénalisation injuste des autorités régionales et locales situées dans des pays susceptibles d'être soumis à l'activation du mécanisme de l'état de droit; demande, dans le même temps, un budget régional avec un accès direct pour les régions;

Or. en

Amendement 170 Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 6

PE757.375v01-00 96/153 AM\1292876FR.docx

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Amendement

recommande que la politique de 6. cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; invite les États membres à veiller à ce que les petites autorités urbaines puissent également accéder aux 12 % de fonds du FEDER au niveau national consacrés au financement de projets de développement urbain durable et intégré; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Or. en

Amendement 171 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 6

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Amendement

recommande que la politique de 6. cohésion intègre à la fois les dimensions urbaines et rurales grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines et rurales ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la Commission alloue le financement destiné au développement territorial intégré dans les zones rurales et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents de la même manière que les 8 % des fonds de la politique de cohésion destinés au développement de programmes dans le cadre du programme urbain; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines et rurales; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les outils de développement territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Or. en

Amendement 172 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 6

PE757.375v01-00 98/153 AM\1292876FR.docx

recommande que la politique de 6. cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Amendement

recommande que la politique de 6. cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux afin de relever le défi démographique ainsi que de faire face au piège du développement et au fossé existant entre les zones urbaines et rurales: demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités techniques, financières et administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, notamment dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Or. en

Amendement 173 Corina Cretu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande que la politique de Amendement

6. recommande que soit intégrée dans

AM\1292876FR.docx 99/153 PE757.375v01-00

cohésion *intègre* une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à *leur* profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

la politique de cohésion une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit augmentée; demande aux autorités de gestion que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et régionales et qu'il soit au profit des communautés locales et de la région; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales et régionales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources:

Or. en

Amendement 174
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets

Amendement

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine plus forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets

PE757.375v01-00 100/153 AM\1292876FR.docx

et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

et les investissements urbains et ruraux durables; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit portée de 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à leur profit; souligne, dans ce contexte, l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités locales acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Or. en

Amendement 175 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botoş

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine *plus* forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit *portée de* 8 % à 12 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et à *leur profit*; souligne, dans ce contexte,

Amendement

6. recommande que la politique de cohésion intègre une dimension urbaine forte grâce à des investissements spécifiques dans les zones urbaines ainsi qu'à des liens plus étroits entre les projets et les investissements urbains et ruraux; demande que la part des dotations nationales du FEDER affectée au développement urbain soit *maintenue au moins* à 8 %; préconise que ce financement soit coprogrammé avec les autorités locales et *régionales*; souligne, dans ce contexte,

l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités *locales* acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

l'importance des capacités administratives pour s'assurer que les organes de gestion et les autorités acquièrent, dans le domaine du changement climatique, les connaissances techniques susceptibles de leur servir pour la planification et la gestion urbaines; est convaincu que cela aboutira à une meilleure conception et à une meilleure évaluation des propositions de projets, à une affectation plus efficace des ressources et à une exécution budgétaire satisfaisante sans risque important de dégagements; constate que les investissements territoriaux intégrés jouent un rôle fondamental pour la qualité de la mise en œuvre et l'absorption des ressources;

Or. en

Amendement 176 Marcos Ros Sempere, Corina Crețu

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui garantit la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions et de leurs spécificités; invite la Commission européenne à étendre le rôle de l'agenda territorial au-delà de celui de guide de gestion territoriale; invite les États membres à développer leurs programmes territoriaux conformément à l'agenda territorial 2030 en tant que base de programmation de leurs stratégies territoriales, en tenant compte des spécificités de chacune de leurs régions, et en tant que mesure incitative, et afin de stimuler le processus décisionnel et la conception des politiques territoriales et urbaines;

Amendement 177 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission et le Conseil à promouvoir le financement destiné au développement territorial intégré dans les zones rurales et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents de la même manière que les 8 % des fonds de la politique de cohésion destinés au développement de programmes dans le cadre du programme urbain; précise que ces fonds seront principalement utilisés au moyen d'outils de développement territorial intégré; rappelle qu'il importe d'établir des liens solides entre les zones rurales et urbaines et également de soutenir particulièrement les femmes dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 178 Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. appelle à la mise en œuvre d'une véritable politique structurelle pour les zones rurales qui réponde aux problématiques respectives en matière d'objectifs thématiques; rappelle que la

répartition des financements entre les zones urbaines et rurales («Politique de cohésion de l'Union européenne dans les zones non urbaines», étude demandée par la commission REGI, PE 652.210 - septembre 2020) ne répond en aucun cas à l'objectif de l'article 174 du traité FUE; estime que le financement devrait bénéficier de manière équilibrée aux zones urbaines et rurales;

Or. en

Amendement 179 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. rappelle que le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) devrait être lié au cadre de la politique de cohésion et être à nouveau associé au règlement sur les dispositions communes, qui est nécessaire pour développer pleinement les régions rurales;

Or. en

Amendement 180 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. demande que les indicateurs macroéconomiques conventionnels et le PIB soient complétés par de nouveaux indicateurs (tels que

PE757.375v01-00 104/153 AM\1292876FR.docx

l'indice de progrès social de l'Union et l'indice de vulnérabilité au changement climatique) afin de répondre aux nouvelles priorités européennes telles que le pacte vert pour l'Europe ou le socle européen des droits sociaux ainsi que de mieux prendre en considération les transitions écologique et numérique ainsi que le bien-être des personnes; demande qu'une évaluation des incidences et une dimension territoriale soient envisagées pour allouer le budget de la cohésion afin de prendre en considération la diversité des situations économiques, sociales et territoriales dans les différents États membres;

Or. en

Amendement 181 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. préconise d'utiliser les dégagements relevant de la cohésion aux fins de la concentration thématique sur les infrastructures locales et des marges de réserve constituées dans le cadre de la politique de cohésion qui absorberont l'inflation future ou les futurs chocs sur les chaînes d'approvisionnement; estime que le mécanisme devrait fonctionner de manière continue en suivant les cycles de dégagement annuel et pluriannuel;

Amendement

7. est d'avis que l'utilisation des dégagements relevant de la cohésion pour les marges de réserve constituées dans le cadre de la politique de cohésion contribuerait, entre autres, à absorber les futures hausses inflationnistes ou les futurs chocs sur les chaînes d'approvisionnement; estime que cette utilisation devrait fonctionner de manière continue, en se fondant sur la nécessité et en suivant les cycles de dégagement annuel et pluriannuel;

Or. en

Amendement 182 Martina Michels au nom du groupe La gauche

AM\1292876FR.docx 105/153 PE757.375v01-00

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les exigences en matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 183 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les exigences en matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le

Amendement

8. demande *qu'au moins 40 % des* exigences en matière de concentration thématique *du FEDER soient allouées à l'objectif* politique 2; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

PE757.375v01-00 106/153 AM\1292876FR.docx

principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 184 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

demande que les exigences en 8. matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Amendement

demande la poursuite de la 8. concentration thématique à l'appui des objectifs primordiaux de cohésion économique, sociale et territoriale tels qu'énoncés à l'article 174 du traité FUE et conformément aux objectifs communs de l'Union; est convaincu que l'objectif politique d'une transition écologique socialement équilibrée doit être renforcé même au-delà de 2027; appelle à un partenariat renforcé avec les régions et les villes afin de les aider à améliorer les mécanismes opérationnels en termes pratiques, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 185 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

AM\1292876FR.docx 107/153 PE757.375v01-00

- 8. demande que les exigences en matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union: souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;
- 8. demande une certaine flexibilité au niveau des programmes afin de permettre des mesures plus spécifiques et plus ciblées ainsi qu'une approche différenciée et territoriale pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que la flexibilité devrait être accordée au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 186 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botoş

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

demande que les exigences en 8. matière de concentration thématique soient *réduites* afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que *les concentrations* thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Amendement

demande que les exigences en matière de concentration thématique soient *révisées* afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux et régionaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que la concentration thématique reste une pierre angulaire de la transition vers une Europe plus compétitive, plus intelligente et plus résiliente, ainsi que vers une économie à zéro émission nette de carbone; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 187 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les exigences en matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union: souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Amendement

8. demande une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques, tout en maintenant un niveau élevé d'investissement dans une Europe plus écologique, plus intelligente et plus sociale, devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des régions et des villes, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 188 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que les exigences en matière de concentration thématique soient réduites afin de permettre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques devraient être adaptées au mode de fonctionnement pratique des

Amendement

8. demande une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins locaux *et régionaux*, selon le principe de politique territorialisée dans le domaine des investissements territoriaux de l'Union; souligne que les concentrations thématiques devraient *non seulement être conformes aux politiques de l'Union, mais aussi répondre aux besoins réels des autorités locales et* des régions, de la

régions *et des villes*, de la programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain; programmation et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture; est convaincu que le principe clé devrait être une stratégie d'investissement sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques sur le terrain;

Or. en

Amendement 189
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande instamment le maintien d'un objectif politique spécifique de lutte contre les inégalités sociales, étant donné que la convergence régionale s'est ralentie et que de nouveaux facteurs d'inégalité sont apparus récemment, ainsi que de nouveaux objectifs thématiques, notamment en matière de transition industrielle (pour aider les régions touchées par l'indispensable transition vers la neutralité climatique) et de prévention et de gestion des catastrophes (pour aider les régions touchées par les conséquences croissantes du changement climatique et par les catastrophes);

Or. en

Amendement 190 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

PE757.375v01-00 110/153 AM\1292876FR.docx

8 bis. invite la Commission à mettre en place des critères stricts dans le futur cadre juridique de la politique de cohésion postérieure à 2027, afin d'améliorer l'application du principe consistant à «ne pas nuire»;

Or. en

Amendement 191 Isabel Benjumea Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9 demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sousdéveloppement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion;

Amendement

9. demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sousdéveloppement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion; demande à la Commission de garantir des taux de cofinancement élevés pour les régions ultrapériphériques, à savoir au moins 85 % et, dans des cas spécifiques, un financement à 100 %; rappelle que, comme le reconnaissent les traités, ces territoires sont confrontés à des contraintes particulières et à une situation économique et sociale aggravées par leur éloignement, leur insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, ou leur dépendance économique à l'égard d'un petit nombre de produits;

Amendement 192 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sous-développement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion:

Amendement

9. demande la prise en considération des disparités intrarégionales en accordant une attention accrue à la diversité des territoires afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sous-développement;

Or. en

Amendement 193 Corina Cretu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande *que* les dotations initiales et les taux de cofinancement *soient évalués* d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sous-

Amendement

9. demande à la Commission d'évaluer les dotations initiales et les taux de cofinancement d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de

PE757.375v01-00 112/153 AM\1292876FR.docx

développement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion:

poches de sous-développement; souligne *que l'évaluation* devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines, *telles que les* zones métropolitaines;

Or. en

Amendement 194 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sousdéveloppement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion;

Amendement

demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sousdéveloppement; souligne l'importance, comme le souligne le 8^e rapport sur la cohésion de l'Union, d'apporter son aide aux régions qui se trouvent dans un piège de développement, caractérisé par de longues périodes de croissance lente ou négative, avec une faible croissance de la productivité et de faibles niveaux de création d'emplois;

Or. en

Amendement 195 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

AM\1292876FR.docx 113/153 PE757.375v01-00

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de sousdéveloppement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion;

Amendement

demande que les dotations initiales et les taux de cofinancement soient évalués d'après le niveau NUTS 3 (nomenclature des unités territoriales statistiques) afin que les financements soient affectés là où ils sont le plus nécessaire et d'éviter l'apparition de poches de pauvreté et de sous-développement; souligne qu'un tel changement devrait prendre en compte les éventuels effets négatifs sur le financement de l'Union pour les grandes zones urbaines; souligne que cela est nécessaire afin de ne pas faire obstacle à la trajectoire de développement des zones métropolitaines qui étaient auparavant davantage soutenues par la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 196 Peter Pollák

Proposition de résolution Paragraphe 9 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne que le champ d'application de la politique de cohésion comprend l'intégration et l'inclusion de plus de 3 millions de personnes menacées d'exclusion sociale, y compris l'aide à 600 000 personnes appartenant à des groupes marginalisés tels qu'en particulier, les Roms vivant dans les régions les moins développées de l'Union européenne; déplore le manque de volonté dont font preuve les gouvernements locaux de certains États membres d'utiliser de manière efficace les fonds de

PE757.375v01-00 114/153 AM\1292876FR.docx

cohésion afin de garantir à ces personnes l'accès à des services de qualité, tels que l'accès à l'eau et à des conditions de vie décentes; invite instamment les États membres à s'attaquer à ces problèmes les plus urgents, ce qui contribuera de manière significative à la réduction des disparités régionales;

Or. en

Amendement 197 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande la modification du calcul des taux de cofinancement et des exigences en matière de concentration thématique, en se fondant non seulement sur le PIB régional, mais aussi sur des critères relatifs à l'exposition au changement climatique, aux taux de chômage et de chômage des jeunes, à l'exclusion sociale, aux taux d'abandon scolaire et à la pression migratoire;

Or. en

Amendement 198
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun

supprimé

au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Or. en

Amendement 199 Maria Angela Danzì

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10 considère que la simplification des procédures administratives d'accès aux fonds de la politique de cohésion contribuerait à réduire les délais de mise en œuvre des projets et à améliorer les chances d'absorption des fonds; estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations; demande également un soutien direct à la formation du personnel et à la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation;

Or. it

Amendement 200 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 10

PE757.375v01-00 116/153 AM\1292876FR.docx

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux. que les autorités locales et régionales combinent des projets à budget plus élevé avec un bénéfice commun et des projets à petite échelle pour rapprocher la politique de cohésion des citovens de l'Union; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations; souligne l'importance de renforcer l'approche ascendante du développement territorial, qui est un vecteur d'innovation sociale et de renforcement des capacités, permettant aux citoyens ruraux de s'approprier le développement de leurs territoires par la conception et la mise en œuvre de stratégies et de projets;

Or. en

Amendement 201 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande la combinaison d'instruments financiers régionaux plus petits avec des plateformes régionales plus importantes afin d'améliorer l'efficacité et les effets des politiques; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Or. en

Amendement 202 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent *devrait* être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10. estime, en ce qui concerne
l'allocation des fonds aux projets locaux
tant dans les zones urbaines que rurales,
que l'accent pourrait être mis sur un plus
petit nombre de projets d'intérêt commun
au budget plus élevé, au lieu de disperser
les ressources limitées dans un grand
nombre de projets à petit budget;
recommande de donner aux PME, dans la
mesure du possible, la possibilité de
participer aux projets et demande à la
Commission des orientations et un soutien
à la planification afin d'éviter les
dégagements et les réaffectations;

Or en

Amendement 203 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10. demande que les orientations et un soutien à la planification soient renforcés pour les projets locaux, communautaires et de petites tailles afin d'éviter les dégagements et les réaffectations et d'accroître la visibilité et l'appropriation; appelle à un partenariat renforcé avec les régions et les villes afin de les aider à améliorer les mécanismes opérationnels en termes pratiques, de la programmation

PE757.375v01-00 118/153 AM\1292876FR.docx

et de la reprogrammation à la mise en œuvre et à la clôture;

Or. en

Amendement 204
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé, au lieu de disperser les ressources limitées dans un grand nombre de projets à petit budget; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Amendement

10. estime, en ce qui concerne l'allocation des fonds aux projets locaux, que l'accent devrait être mis sur un plus petit nombre de projets d'intérêt commun au budget plus élevé; demande des orientations et un soutien à la planification afin d'éviter les dégagements et les réaffectations;

Or. en

Amendement 205

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne que les charges disproportionnées, telles que les désavantages structurels inhérents à toutes les régions frontalières, devraient être compensées par un régime distinct pour les aides à finalité régionale spécialement conçues pour les régions frontalières; demande que 0,26 % du

budget de la politique de cohésion de l'Union soit réservé exclusivement au développement des régions frontalières au début de chaque nouvelle période de programmation, à compter de la période 2028-2034 («milliard des régions frontalières»); suggère que le «milliard des régions frontalières» soit confié directement aux Groupements européens de coopération territoriale (GECT), qui seront chargés de sa gestion indépendante et de sa répartition entre les projets;

Or. en

Amendement 206 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne l'importance des projets à petite échelle et transfrontaliers pour rassembler les gens et ouvrir ainsi de nouvelles possibilités de développement local durable et de coopération transfrontalière;

Or. en

Amendement 207 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. demande un meilleur accès au financement pour les régions transfrontalières pour permettre des

PE757.375v01-00 120/153 AM\1292876FR.docx

investissements dans la transition énergétique locale, y compris l'efficacité énergétique, la distribution décentralisée de l'énergie, et permettre de faire la part belle aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire durable;

Or. en

Amendement 208
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. estime que les financements futurs devraient être encore plus personnalisés et globaux; demande que les collectivités locales et régionales ainsi que les citoyens et les ONG soient davantage associés au processus décisionnel et au processus de financement afin de veiller à ce que les besoins réels soient correctement pris en considération; note que le potentiel existant au niveau local pourrait être mieux mobilisé et que les investissements dans le développement régional pourraient être plus efficaces en renforçant et en facilitant la participation des citoyens et le développement local participatif mené par les acteurs locaux (DLAL) et les outils ascendants similaires; estime que les États membres doivent être tenus d'intégrer le développement local participatif mené par les acteurs locaux dans leurs programmes;

Or. en

Amendement 209

Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 210 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires;

Amendement

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires; souligne que la qualité des structures de gouvernance peut déterminer la combinaison optimale de priorités d'investissement afin de parvenir à la coordination verticale et horizontale

PE757.375v01-00 122/153 AM\1292876FR.docx

multiniveaux nécessaires pour concevoir et mettre en place des stratégies de développement intégré;

Or. en

Amendement 211 Isabel Benjumea Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires;

Amendement

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales, mais aussi être en mesure d'évaluer, de manière objective et continue, l'efficacité de la gestion des fonds par les autorités de gestion, et contribuer ainsi à la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion à *l'échelon local*; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires;

Or. en

Amendement 212 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de

Amendement

11. demande la *possibilité de créer des* commissions locales *et régionales*

AM\\\1292876FR.docx \quad \quad \text{123}\/\text{153} \quad \text{PE757.375v01-00}

suivi, de commissions locales chargées de la cohésion qui devraient être dotées de pouvoirs de décision, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, notamment des maires;

chargées de la cohésion dotées de pouvoirs de décision dans les États membres où les autorités de gestion et les comités de suivi n'existent et ne fonctionnent qu'au niveau national; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales afin de respecter la gouvernance à plusieurs niveaux;

Or. en

Amendement 213 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales chargées de la cohésion *qui devraient être dotées de pouvoirs de décision*, notamment en matière de coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales, *notamment des maires*:

Amendement

11. demande la création, au sein des autorités de gestion et des comités de suivi, de commissions locales *et régionales* chargées de la cohésion, notamment en matière de *représentants de la* coprogrammation et de coreprogrammation avec les autorités locales; insiste sur le fait que ces commissions devraient inclure des représentants des administrations des villes et des zones rurales *responsables de la coprogrammation et de la coreprogrammation*;

Or. en

Amendement 214 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. demande que les initiatives de la

PE757.375v01-00 124/153 AM\1292876FR.docx

Commission telles que la convention des maires pour le climat et l'énergie soient davantage associées au processus de conception et de mise en œuvre de la prochaine génération de règles de la politique de cohésion; estime que les réseaux de villes jouent un rôle indispensable pour combler le fossé entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre sur le terrain; reconnaît que le soutien à la politique et à la mise en place, axé sur les maires et les autorités locales, génère des résultats nettement meilleurs dans le contexte de la mise en œuvre de la politique;

Or. en

Amendement 215 Isabel Benjumea Benjumea, François-Xavier Bellamy, Gabriel Mato

Proposition de résolution Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes relevées dans la gestion des fonds de cohésion par les autorités de gestion, tout en simplifiant l'utilisation des fonds d'assistance technique, afin d'améliorer les capacités administratives et de gestion des entités compétentes;

Or en

Amendement 216 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

- 12. est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale à long terme. d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement grâce à une décentralisation budgétaire accrue vers les municipalités; observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des mairies liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union; souligne que les budgets locaux ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin d'amortir les chocs et les crises inflationnistes:
- 12. est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale à long terme, d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement en associant les autorités régionales et locales à la préparation et à la mise en œuvre des projets et en améliorant les ressources financières de ces autorités; observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des régions et des municipalités liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union; souligne que les budgets locaux et régionaux ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin d'amortir les chocs et les crises inflationnistes:

Or. en

Amendement 217 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12 est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale à long terme, d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement grâce à une décentralisation budgétaire accrue vers les municipalités; observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des mairies liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union; souligne que les budgets locaux ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin d'amortir les chocs et les crises inflationnistes:

Amendement

12 est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale à long terme, d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement grâce à une participation plus active des administrations urbaines et rurales, y compris des maires, aux comités de suivi des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI); observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des mairies liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union; souligne que les budgets locaux ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin d'amortir les chocs et les crises

PE757.375v01-00 126/153 AM\1292876FR.docx

Or. en

Amendement 218 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale à long terme, d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement grâce à une décentralisation budgétaire accrue vers les municipalités; observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des mairies liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union; souligne que les budgets locaux ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin d'amortir les chocs et les crises inflationnistes;

Amendement

12. est convaincu qu'il est possible de promouvoir un sentiment accru d'appropriation locale *et régionale* à long terme, d'encourager la durabilité des projets de l'Union et d'augmenter l'effet de levier du cofinancement grâce à *la participation* budgétaire *des autorités locales et des régions*; observe qu'un tel choix améliorerait la capacité d'emprunt des mairies *et des régions* liée aux instruments financiers prévus dans le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 219 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne l'importance particulière que revêt l'intégration de la jeunesse dans la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 220 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. rappelle l'importance d'une nette intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans la politique de cohésion et souligne le rôle spécifique des femmes, notamment dans les régions isolées, car elles jouent un rôle essentiel dans la société civile et la croissance économique durable tout en connaissant des difficultés d'accès au marché de l'emploi, en étant victimes d'écarts de rémunération par rapport aux hommes et en étant privées d'accès à des services publics tels que les soins de santé ou la garde des enfants; souligne le rôle des jeunes femmes en particulier dans les zones rurales ainsi que la tendance à la précarisation de leur rôle dans les sociétés rurales;

Or. en

Amendement 221 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande que les pistes de décentralisation de la gestion de la politique de cohésion soient explorées afin de rapprocher la gestion *du niveau* local; souligne *que les travaux préparatoires devraient s'assurer de la disponibilité de capacités et d'*un soutien institutionnel

Amendement

13. souligne qu'il existe des différences entre les États membres en ce qui concerne les compétences des autorités; demande que les pistes de la décentralisation de la gestion de la politique de cohésion soient explorées dans les États membres où les autorités de

PE757.375v01-00 128/153 AM\1292876FR.docx

adéquats afin de garantir l'efficacité, de réduire le nombre d'irrégularités et d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les contractants et les bénéficiaires finaux;

gestion n'existent et n'opèrent qu'au niveau national, afin de rapprocher la gestion des niveaux régional et local; souligne qu'une capacité administrative et un soutien institutionnel adéquats doivent être la condition afin de garantir l'efficacité, de réduire le nombre d'irrégularités et d'éviter une charge administrative supplémentaire;

Or. en

Amendement 222 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande que les pistes de décentralisation de la gestion de la politique de cohésion soient explorées afin de rapprocher la gestion du niveau local; souligne que les travaux préparatoires devraient s'assurer de la disponibilité de capacités et d'un soutien institutionnel adéquats afin de garantir l'efficacité, de réduire le nombre d'irrégularités et d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les contractants et les bénéficiaires finaux;

Amendement

13. souligne que les travaux préparatoires devraient s'assurer de la disponibilité de capacités et d'un soutien institutionnel adéquats afin de garantir l'efficacité *de la politique*, de réduire le nombre d'irrégularités et d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les contractants et les bénéficiaires finaux;

Or. en

Amendement 223
Caroline Roose
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande *que les* pistes *de*

Amendement

13. demande *des* pistes *pour le*

AM\1292876FR.docx 129/153 PE757.375v01-00

décentralisation de la gestion de la politique de cohésion soient explorées afin de rapprocher la gestion du niveau local; souligne que les travaux préparatoires devraient s'assurer de la disponibilité de capacités et d'un soutien institutionnel adéquats afin de garantir l'efficacité, de réduire le nombre d'irrégularités et d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les contractants et les bénéficiaires finaux:

renforcement de la gestion de la politique de cohésion afin de rapprocher la gestion du niveau local; souligne que les travaux préparatoires devraient s'assurer de la disponibilité de capacités et d'un soutien institutionnel adéquats afin de garantir l'efficacité, de réduire le nombre d'irrégularités et de fraudes et d'éviter toute charge administrative supplémentaire pour les contractants et les bénéficiaires finaux:

Or en

Amendement 224

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. appelle à la promotion de stratégies de développement territorial (développement local participatif/ITI), le cas échéant en rendant obligatoire son utilisation, afin d'associer les niveaux de gouvernance les plus proches des citoyens à la planification, la consultation, la mise en œuvre et la gestion des fonds;

Or. en

Amendement 225 Irène Tolleret, Stéphane Bijoux, Laurence Farreng

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. encourage les projets et les accords de collaboration *entre plusieurs villes* afin

Amendement

14. encourage *les synergies entre* les projets et les accords de collaboration afin

PE757.375v01-00 130/153 AM\1292876FR.docx

de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, du changement climatique et de la transition écologique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, du changement climatique et de la transition écologique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies; souligne la valeur ajoutée de la coopération territoriale en général et de la coopération transfrontalière en particulier;

Or. en

Amendement 226 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. encourage les projets et les accords de collaboration entre plusieurs villes afin de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, *du* changement climatique et de la transition écologique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

Amendement

14. encourage les projets et les accords de collaboration entre plusieurs villes afin de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, de l'innovation, de l'atténuation et de l'adaptation liées au changement climatique et de la transition écologique et numérique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

Or. en

Amendement 227 Caroline Roose

AM\\\1292876FR.docx \quad \text{131\/\text{153}} \quad \text{PE757.375v01-00}

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. encourage les projets et les accords de collaboration entre plusieurs villes afin de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, du changement climatique et de la transition écologique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

Amendement

14. encourage les projets et les accords de collaboration entre plusieurs villes afin de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, du changement climatique et de la transition écologique *et numérique*; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements *durables*, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

Or en

Amendement 228 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. encourage les projets et les accords de collaboration entre plusieurs villes afin de tirer parti des capacités mises en commun et des économies d'échelle dans les investissements que l'Union réalise dans les domaines des infrastructures, du changement climatique et de la transition écologique; estime que ce processus devrait susciter un sentiment accru d'appropriation des projets et de consolidation des investissements, au lieu d'une fragmentation et d'un manque de synergies;

Amendement

14. demande l'augmentation du budget des programmes relevant de la coopération territoriale européenne, qui fournissent un cadre unique pour la coopération interrégionale, transfrontière et transnationale et aident à relever des problématiques communes, en favorisant les partenariats et en promouvant le développement économique, la cohésion sociale et la durabilité environnementale;

Or. en

Amendement 229 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne l'importance de solutions de mobilité plus durables dans l'ensemble des territoires de l'Union, y compris la politique du RTE-T; invite la Commission à promouvoir une mobilité intelligente et verte; est d'avis que les solutions de mobilité intelligente et durable devraient être prioritaires en matière de financement de l'Union;

Or. en

Amendement 230 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. invite la Commission à exclure de l'évaluation de la situation budgétaire des États membres dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance le cofinancement national des investissements financés par le FEDER, le FTJ, le FSE + et Interreg qui ne s'écartent pas du respect des objectifs de l'accord de Paris;

Or. en

Amendement 231 Caroline Roose

AM\1292876FR.docx 133/153 PE757.375v01-00

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. demande la suppression de la conditionnalité macroéconomique dans la nouvelle période de financement, car le lien entre le cadre de gouvernance économique de l'Union et la politique de cohésion ne doit pas être fondé sur une approche punitive prenant les Fonds ESI en otage des décisions nationales;

Or. en

Amendement 232 Andrey Novakov

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable et aux projets d'innovation locaux; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux et des instruments financiers qui complètent et mettent à profit les subventions de l'Union;

Amendement

15 demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable et aux projets d'innovation locaux, y compris en utilisant davantage les instruments financiers et en soutenant les investissements du secteur privé; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux et des instruments financiers qui complètent et mettent à profit les subventions de l'Union; reconnaît que, dans de nombreux États membres, les financements de la BEI, tels que les prêts au titre des programmes structurels, contribuent de manière significative aux obligations nationales de cofinancement au titre de la politique de cohésion, ce qui facilite et accélère la mise en œuvre des

PE757.375v01-00 134/153 AM\1292876FR.docx

Or. en

Amendement 233 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable et aux projets d'innovation locaux; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux et des instruments financiers qui complètent et mettent à profit les subventions de l'Union;

Amendement

15. demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable, à l'économie circulaire, aux emplois verts et aux projets d'innovation locaux; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux et des instruments financiers qui complètent et mettent à profit les subventions de l'Union:

Or. en

Amendement 234 Corina Cretu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable et aux projets d'innovation locaux; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux et des instruments financiers qui

Amendement

15. demande que le Groupe BEI soit davantage associé aux investissements au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, en apportant un soutien aux villes durables, à l'énergie durable et aux projets d'innovation locaux *et régionaux*; demande l'extension de l'assistance aux projets locaux *et régionaux* et des

complètent et mettent à profit les subventions de l'Union;

instruments financiers qui complètent et mettent à profit les subventions de l'Union;

Or. en

Amendement 235 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. demande que la politique de cohésion postérieure à 2027 comporte davantage de dépenses plus écologiques, axées sur l'investissement durable, et qu'un plus grand nombre de dépenses nuisibles soient exclues d'emblée de l'aide par rapport aux périodes précédentes, telles que les décharges, les incinérateurs de déchets, les aéroports, etc.; invite la Commission à continuer à encourager de nouvelles dépenses liées à la biodiversité et au climat, une liste d'exclusion plus large afin de renforcer le principe consistant à «ne pas nuire» et la suppression totale des combustibles fossiles, la dimension de genre dans la politique de cohésion et la participation des citoyens dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 236 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. réaffirme la nécessité de renforcer

PE757.375v01-00 136/153 AM\1292876FR.docx

de toute urgence la politique de l'Union en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, également à la lumière de la tendance à la hausse des événements météorologiques extrêmes survenus ces dernières années et ces derniers mois dans l'Union; souligne, dans ce contexte, qu'il est nécessaire d'accroître les ambitions des projets pilotes actuels et futurs ainsi que leur nombre dans le cadre de l'objectif «Une Europe verte» et de sa principale priorité «Un environnement sain», étant donné que les signataires de l'agenda territorial ont déjà prévu, entre autres, l'élaboration de nouveaux outils de gestion des crises pour accroître la sécurité et la résilience des territoires, le respect des limites naturelles des moyens de subsistance communs de l'Europe et l'augmentation de la résilience de tous les lieux touchés par le changement climatique, ainsi que la nécessité de renforcer la sensibilisation et de permettre aux communautés locales et régionales de protéger, de réhabiliter, d'utiliser et de réutiliser leurs environnements (bâtis);

Or. en

Amendement 237 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 quater. souligne la pertinence des outils territoriaux pour une participation accrue et inclusive de la société civile et des autorités locales; invite la Commission à explorer de nouveaux moyens de sensibiliser davantage à leur raison d'être et à renforcer

considérablement l'utilisation des ITI et des DLAL, également en affectant potentiellement un pourcentage obligatoire à utiliser dans le cadre de la politique de cohésion après 2027;

Or. en

Amendement 238 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 quinquies. soutient la création de nouvelles stratégies macrorégionales susceptibles de renforcer les partenariats et de contribuer à relever des problématiques communes, afin de promouvoir le développement économique durable, la cohésion sociale et la protection de l'environnement;

Or. en

Amendement 239 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les villes que les zones rurales, soit bien

Amendement

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives *du point de vue de la qualité et de la quantité*; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les

PE757.375v01-00 138/153 AM\1292876FR.docx

représenté; préconise de limiter le nombre d'initiatives ad hoc de la Commission, dont certaines se révèlent moins utiles au niveau local et pourraient compromettre, en les dispersant, l'efficacité globale des crédits des mesures de cohésion prévus à l'avance; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

villes que les zones rurales, soit bien représenté; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

Or. en

Amendement 240 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les villes que les zones rurales, soit bien représenté; préconise de limiter le nombre d'initiatives ad hoc de la Commission, dont certaines se révèlent moins utiles au niveau local et pourraient compromettre, en les dispersant, l'efficacité globale des crédits des mesures de cohésion prévus à l'avance; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

Amendement

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission dans ce domaine et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives par le Parlement européen; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les villes que les zones rurales, et au niveau des régions, ce processus soit bien représenté; préconise de limiter le nombre d'initiatives ad hoc de la Commission, dont certaines se révèlent moins utiles au niveau local et régional et pourraient compromettre, en les dispersant, l'efficacité globale des crédits des mesures de cohésion prévus à l'avance; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

Or. en

Amendement 241

AM\1292876FR.docx 139/153 PE757.375v01-00

Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les villes que les zones rurales, soit bien représenté; préconise de limiter le nombre d'initiatives ad hoc de la Commission, dont certaines se révèlent moins utiles au niveau local et pourraient compromettre, en les dispersant, l'efficacité globale des crédits des mesures de cohésion prévus à l'avance; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

Amendement

16. insiste sur l'importance d'un examen critique des initiatives ad hoc de la Commission et sur la vérification approfondie des nouvelles initiatives; demande que ce processus soit géré de manière conjointe et en partenariat, en veillant à ce que l'échelon local, tant les villes que les zones rurales, et dans les organisations de la société civile, ce processus soit bien représenté afin de ne pas compromettre l'efficacité globale des crédits des mesures de cohésion prévus à l'avance; insiste sur le fait que toute nouvelle initiative de la Commission doit être assortie d'un complément budgétaire correspondant;

Or. en

Amendement 242 Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. considère qu'une évaluation rigoureuse de la gestion des Fonds structurels et d'investissement dans chacun des États membres et dans chacune des régions et municipalités bénéficiaires est indispensable et que le niveau de mise en œuvre des fonds alloués à chacune d'entre elles ainsi que la nature transformatrice et l'incidence sur l'économie et l'emploi dans la région

PE757.375v01-00 140/153 AM\1292876FR.docx

doivent être évalués afin de vérifier que les fonds sont correctement gérés et qu'ils sont dépensés dans les domaines pour lesquels ils ont été conçus; est d'avis que l'absence de mise en œuvre des fonds par certains gouvernements conduit à une augmentation des inégalités entre les territoires et les personnes et que les institutions doivent être strictes dans leurs évaluations, notamment pour éviter de répéter les erreurs dans les programmes successifs, et toujours avoir pour objectif final une mise en œuvre complète et une incidence maximale sur la croissance économique et la création d'emplois;

Or. es

Amendement 243 Martina Michels au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne que les perspectives d'élargissement de plusieurs pays voisins au cours des dix à vingt prochaines années augmentent la pertinence de la coopération transfrontière et auront probablement des répercussions sur le niveau de cohésion avec l'Union; invite par conséquent la Commission à procéder à une évaluation détaillée avant de proposer un nouveau règlement pour la politique de cohésion après 2027, afin de pouvoir estimer les besoins supplémentaires en matière de coopération transfrontière et de s'attaquer à d'éventuelles conséquences défavorables dues à un «effet statistique»;

Or. en

Amendement 244 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite les États membres et la Commission à garantir et à renforcer davantage, au cours de la nouvelle période de financement, les exigences en matière de protection de l'environnement, l'efficacité des ressources, une meilleure gestion de l'eau et des déchets, le principe de l'efficacité énergétique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la biodiversité, la résilience aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques lors de la préparation et de la mise en œuvre des accords de partenariat et des programmes;

Or. en

Amendement 245 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. insiste sur l'importance de respecter le principe de partenariat dans l'ensemble des actions de programmation, de mise en œuvre et de contrôle de la politique de cohésion de l'Union, et de mettre en place une coopération étroite entre les autorités régionales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les parties prenantes, notamment les ONG environnementales; souligne que ce processus devrait également tenir compte de la perspective

PE757.375v01-00 142/153 AM\1292876FR.docx

de genre;

Or. en

Amendement 246 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quater. demande que les États membres participent obligatoirement aux travaux du Parquet européen afin de renforcer la lutte contre la corruption et l'utilisation abusive des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 247 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quinquies. invite la Commission et les États membres à augmenter la prise de mesures pour utiliser la politique de cohésion afin de soutenir des actions promouvant des interventions efficaces qui contribuent à la réalisation des droits de l'enfant;

Or. en

Amendement 248 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 sexies. appelle à renforcer la communication et la visibilité des programmes et des projets financés par l'Union dans les États membres, en définissant les objectifs, les publics cibles, les canaux de communication, la diffusion dans les médias sociaux, le budget prévu ainsi que les indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation;

Or. en

Amendement 249 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 septies. invite le Conseil à débloquer et à entamer ses travaux sur le dossier du mécanisme transfrontalier européen;

Or. en

Amendement 250 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. demande la création d'un mécanisme de détection précoce des

17. demande la création d'un mécanisme de détection précoce des

PE757.375v01-00 144/153 AM\1292876FR.docx

lourdeurs administratives et des actions qui enfreignent ou n'appliquent pas efficacement le principe de gouvernance à multiniveaux; préconise l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; est convaincu que la Commission et la Cour des comptes devraient avoir le droit d'effectuer un suivi, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

lourdeurs administratives et des actions qui enfreignent ou n'appliquent pas efficacement le principe de gouvernance à multiniveaux; souligne que la simplification devrait être l'un des principaux moteurs de la future politique de cohésion;

Or en

Amendement 251 Caroline Roose au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande la création d'un mécanisme *de* détection précoce des lourdeurs administratives et des actions qui enfreignent ou n'appliquent pas efficacement le principe de gouvernance à multiniveaux; préconise l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; est convaincu que la Commission et la Cour des comptes devraient avoir le droit d'effectuer un suivi, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

Amendement

17. demande la création d'un mécanisme *dédié à la* détection précoce des lourdeurs administratives et des actions qui enfreignent ou n'appliquent pas efficacement le principe de gouvernance à multiniveaux; préconise l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; est convaincu que la Commission et la Cour des comptes devraient avoir le droit d'effectuer un suivi, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

Or. en

Amendement 252 Corina Crețu, Hannes Heide, Matthias Ecke, Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 17

AM\1292876FR.docx 145/153 PE757.375v01-00

Proposition de résolution

17. demande la création d'un mécanisme de détection précoce des lourdeurs administratives et des actions qui enfreignent ou n'appliquent pas efficacement le principe de gouvernance à multiniveaux; préconise l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; est convaincu que la Commission et la Cour des comptes devraient avoir le droit d'effectuer un suivi, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

Amendement

17. invite la Commission, les États membres, les régions et les autorités locales à appliquer rigoureusement et efficacement le principe de la gouvernance à multiniveaux; demande l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; demande à la Commission et la Cour des comptes de procéder scrupuleusement à des suivis, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

Or. en

Amendement 253 Carlos Coelho

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. encourage la Commission à veiller à ce que tous les États membres disposent d'un mécanisme efficace de notification des irrégularités, conformément au règlement délégué (UE) 2015/1970; recommande qu'un cas d'irrégularité ne soit considéré comme résolu dans le système de gestion des irrégularités que lorsque les valeurs manquantes ont également été recouvrées à l'échelon national, et non après la restitution des montants irréguliers à la Commission; recommande aux États membres de veiller à ce que les données issues du rapport officiel des irrégularités et des fraudes dans le système de gestion des irrégularités soient recoupées avec celles provenant des projets approuvés et des procédures pénales en cours; invite instamment la Commission à améliorer la coordination des compétences entre l'OLAF et le Parquet européen dans le

PE757.375v01-00 146/153 AM\1292876FR.docx

cadre des enquêtes sur les irrégularités liées au Fonds de cohésion.

Or. pt

Amendement 254

Christian Doleschal, Sabine Verheyen, Markus Pieper, Michael Gahler, Ralf Seekatz, Daniel Caspary, Christine Schneider, Lena Düpont, Karolin Braunsberger-Reinhold, David McAllister

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. se félicite de la décision de la Commission européenne de prolonger la validité du code de conduite pour les partenariats dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens [règlement délégué (UE) n° 240/2014]; estime que ces lignes directrices contribuent de manière significative à une meilleure participation des autorités locales, mais qu'elles devraient être révisées à l'avenir pour améliorer l'efficacité et garantir une association encore plus grande des partenaires afin de promouvoir des actions axées sur le lieu;

Or. en

Amendement 255
Martina Michels
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. rappelle l'importance d'une nette intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans la

politique de cohésion et souligne le rôle spécifique des femmes, car elles jouent un rôle essentiel dans la société et le développement économique durable tout en connaissant des difficultés d'accès au marché de l'emploi, en étant victimes d'écarts de rémunération par rapport aux hommes et en étant privées d'accès à des services publics tels que les soins de santé ou la garde des enfants; souligne également l'importance particulière de l'intégration de la jeunesse dans la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 256 Nora Mebarek

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. reconnaît la nécessité de simplifier les procédures liées à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, non seulement pour accroître leur incidence dans toutes les régions européennes, mais aussi pour renforcer le lien entre l'Europe et ses citoyens; appelle, dans cette optique, à une approche renouvelée de la gestion des risques, y compris l'application du principe du «droit à l'erreur», l'extension du principe du contrôle unique et le modèle de financement non lié aux coûts;

Or. en

Amendement 257 Tom Berendsen, François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

PE757.375v01-00 148/153 AM\1292876FR.docx

Amendement

17 bis. demande à la Commission européenne de fournir aux régions insulaires et aux pays et territoires d'outre-mer toute l'aide nécessaire, y compris en recourant à la politique de cohésion, afin de renforcer leur autosuffisance et leur développement économique, tout en prenant en considération leurs caractéristiques environnementales et géographiques spécifiques, ainsi que leur situation sociale et économique;

Or. en

Amendement 258 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. préconise l'inclusion du principe de partenariat dans le Semestre européen; est convaincu que la Commission et la Cour des comptes devraient avoir le droit d'effectuer un suivi, de procéder à des contrôles et de formuler des recommandations correctives;

Or. en

Amendement 259 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. souligne que la future politique de cohésion doit continuer à prêter attention aux progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale dans les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions ultrapériphériques, les zones à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontalières;

Or. en

Amendement 260 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne l'importance de l'article 349 du traité FUE dans toutes les politiques de l'Union en vue d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés; rappelle le rôle essentiel de la politique de cohésion dans les régions ultrapériphériques; insiste sur l'importance de concevoir des mesures et des programmes adaptés à ces régions ainsi que sur la nécessité de maintenir les mesures spécifiquement conçues pour elles, étant donné que la majorité des régions ultrapériphériques figurent encore parmi les régions les moins développées; réaffirme, dans ce contexte, l'importance d'une coopération régionale dynamique afin d'optimiser le potentiel des régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 261 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botos, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quinquies. attire l'attention sur la situation difficile des régions qui partagent une frontière avec la Russie et le Belarus après la suspension de la coopération à la suite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine; invite la Commission à collaborer étroitement avec les États membres concernés afin de trouver des solutions durables visant ainsi à relever les problématiques sociales et économiques dans ces régions;

Or. en

Amendement 262 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 sexies. reconnaît l'importance d'accorder une attention particulière aux régions touchées par la transition industrielle; salue à cet égard les mesures déployées par la Commission pour traiter cette question avec le Fonds pour une transition juste, premier pilier du mécanisme pour une transition juste dans le cadre du pacte vert pour l'Europe visant à rendre l'Union européenne climatiquement neutre d'ici à 2050;

Or. en

Amendement 263 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoș, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 septies. souligne l'importance d'une bonne gouvernance à tous les niveaux dans la gestion de la politique de cohésion; rappelle que l'argent public provenant des contribuables ne doit pas être utilisé à mauvais escient; demande à la Commission et aux États membres d'utiliser et de renforcer les mécanismes existants pour détecter et combattre la fraude et la corruption;

Or. en

Amendement 264 Susana Solís Pérez, Alin Mituţa, Mauri Pekkarinen, Laurence Farreng, Vlad-Marius Botoş, Irène Tolleret

Proposition de résolution Paragraphe 17 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 octies. invite la Commission et les États membres à tout mettre en place pour que toutes les régions de l'Union puissent avoir accès au haut débit à grande vitesse afin que toutes les régions soient placées sur un pied d'égalité pour réaliser la transition numérique;

Or. en

Amendement 265 Susana Solís Pérez, Alin Mituta, Mauri Pekkarinen, Vlad-Marius Botos, Irène Tolleret

Proposition de résolution

PE757.375v01-00 152/153 AM\1292876FR.docx

Paragraphe 17 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 nonies. souligne la nécessité d'encourager la participation du secteur privé aux investissements dans le développement durable; insiste à cet égard sur le rôle que les PME peuvent jouer en matière d'innovation; invite les États membres et la Commission à proposer des mesures visant à promouvoir l'adoption par les PME d'innovations directement commercialisables;

Or. en

Amendement 266 Daniel Buda

Proposition de résolution Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. appelle à l'utilisation de la technologie et de solutions numériques pour simplifier la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports, contribuant ainsi à une administration plus efficace et à la réduction de la paperasserie physique;

Or. ro